
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 7 juin 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M^{me} Véronique Elefant-Yanni*, *MM. Eric Fourcade* et *Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 juin et mercredi 7 juin 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mon intervention au nom du Conseil administratif a trait à l'élection du maire... (*Exclamations.*) Je la fais donc en qualité de vice-président de ce Conseil administratif, et avec le sourire. Si nous en avons parlé lors de notre séance de ce matin, ce n'était pas du tout pour tomber d'accord – nous l'étions déjà – mais simplement pour définir la manière de l'expliquer le plus simplement possible et pour rappeler que l'élection du nouveau maire a eu lieu conformément au règlement en vigueur. J'aimerais distribuer un exemplaire de ce règlement à chaque cheffe et chef de groupe. Je n'ai pas eu le temps d'aller chercher l'huissier, mais dès qu'il viendra, je lui demanderai d'en faire la distribution, à moins qu'un des parlementaires ne veuille s'en occuper.

En effet, le Conseil administratif avait modifié ce règlement lors de sa séance du 25 mai 2005, permettant ainsi l'élection du maire à main levée, à la condition que cette manière de procéder soit acceptée par le Conseil lors d'un vote précédant immédiatement l'élection. Ce n'est pas la première fois que le Conseil administratif procède de la sorte. Lors de la séance du 24 mai 2006, le président de la séance a soumis au vote du Conseil la proposition suivante: «Acceptez-vous de procéder à l'élection du nouveau maire par un vote à main levée?» Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et le président est passé à l'élection du maire. Sur la procédure, les choses ont donc été totalement en accord avec le règlement, contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là. La procédure a donc été respectée et l'élection s'est déroulée selon les règles.

J'en viens maintenant au procès-verbal, puisqu'il y a eu également quelques remous à ce sujet ici ou là. A mon avis, les problèmes ne doivent pas être nombreux à Genève pour que le moindre événement provoque tant d'agitation... Certaines informations véhiculées par les médias laissent entendre que le procès-verbal de la séance du Conseil administratif du 24 mai 2006 a été modifié ou rectifié. Cette information est erronée et elle laisse apparaître une méconnaissance des procédures. (*Brouhaha.*) Il me semblait que cela intéressait tout le monde, mais si ce n'est pas le cas, je peux simplement glisser au procès-verbal... En effet, lors de chaque séance, un projet – je souligne: un projet – de procès-verbal de la séance précédente est soumis au Conseil administratif. Il n'est pas rare du tout que des modifications ou des compléments soient apportés à ce projet, de manière à réfléchir avec plus d'exactitude encore le déroulement de la séance. Le texte définitif est adopté lors de la séance suivante et un vote confirme formellement tous les objets qui figurent dans ce document. En définitive, ce texte approuvé constitue le procès-verbal de la séance et il ne peut plus être modifié.

J'ajoute qu'il ne servirait à rien de faire un projet de procès-verbal si celui-ci ne pouvait pas être discuté lors de la séance suivante. Je le souligne donc, le projet

modifié est devenu le procès-verbal définitif. C'est exact, le projet de la séance du 24 mai a été amendé, car les conseillers administratifs n'avaient pas tous la même interprétation du vote.

Pour certains, deux candidats étaient implicitement en lice pour le poste de maire, pour d'autres, seul M. André Hediger était candidat. A la lecture du projet de procès-verbal, le Conseil administratif a estimé qu'il ne reflétait pas avec exactitude le déroulement du vote et, par conséquent et à juste titre, les magistrats ont demandé de procéder aux modifications appropriées du projet de procès-verbal.

En conclusion, les questions de ces derniers jours et auxquelles nous venons de répondre ne se seraient jamais posées si le vote avait eu lieu à bulletin secret. En effet, l'utilisation de bulletins préimprimés préparés à cette occasion par la Direction générale de l'administration municipale, avec les noms de tous les magistrats, aurait levé toutes les ambiguïtés. Pour cette raison, nous avons demandé ce matin à la Direction générale de proposer au Conseil administratif, lors de sa prochaine séance, un projet de décision en vue de rétablir le vote à bulletin secret comme seule procédure valable pour l'élection du maire.

Mais pour revenir à l'élection proprement dite du maire le 24 mai, puisque c'est elle qui a provoqué la polémique, il faut savoir que l'égalité des voix sans majorité absolue pour M. Hediger – donc deux voix pour, deux voix contre et une abstention – donnait une majorité relative qui ne lui permettait pas d'être élu au premier tour. Mais nous savions que le deuxième tour refléterait la même chose et qu'à ce moment-là M. Hediger serait nommé maire. Il a donc été élu au deuxième tour, à la majorité relative, selon le règlement en vigueur. Voilà comment les choses se sont passées.

Je voudrais ajouter un commentaire personnel. Sachant que je n'avais pas de chances d'être élu, je n'avais donc aucune raison de me présenter au deuxième tour. C'est ce qui, manifestement, a créé ce quiproquo. J'espère que les choses sont maintenant claires. Le règlement vous a été distribué, Mesdames et Messieurs, et nous sommes prêts à répondre à vos questions éventuelles.

M. Didier Bonny (DC). Même si ce n'est pas la chose la plus importante qui puisse arriver à notre bonne vieille Ville de Genève, il y a quand même un point que j'aimerais comprendre d'une manière définitive. Dès l'année prochaine, pour l'élection du maire, il y aura une liste avec les cinq conseillers administratifs. Ainsi, chaque conseiller administratif recevra un bulletin. Devra-t-il alors biffer les noms qu'il ne veut pas ou écrire le nom de la personne qu'il souhaite voir devenir maire? Question subsidiaire, qui se pose tout de même: Monsieur Mugny, auriez-vous pu être désigné sans être candidat, ou bien les bulletins auraient-ils

été déclarés nuls, ce qui veut dire qu'à partir de là, effectivement, la seule voix de M. Hediger aurait suffi pour son élection? Pour moi, ce n'est pas encore évident.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Bonny, il faut être clair. Nous savons très bien que si les choses se sont passées de cette manière, c'est à cause du contexte. En règle générale, il y a un tournus et, pour cette raison, nous avons introduit le vote à main levée en 2005, parce que le vote à bulletin secret était un peu formel.

Mais nous nous sommes rendu compte que le formel devient tout à coup extrêmement important en cas de tempête. Voilà pourquoi nous allons réintroduire le vote à bulletin secret. D'habitude, comme chacun le sait dans cette salle, nous connaissions à chaque fois le nom du nouveau maire. L'année prochaine, les cinq magistrats figureront sur une liste et, normalement, les gens cocheront, je l'imagine, le candidat prévu, conformément au tournus habituel. Simplement, dans l'éventualité d'un contexte à nouveau un petit peu délicat, cette procédure permettra au moins de régler l'affaire de manière plus simple.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une lettre du Conseil administratif qui nous communique la formation de son bureau.

Lecture de la lettre:

Genève, le 31 mai 2006

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance du 24 mai 2006, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, sera le suivant:

Maire: M. André Hediger
Vice-président: M. Patrice Mugny

Par ailleurs, l'attribution des départements et la répartition des services de l'administration municipale demeurent inchangées, de même que les suppléances des magistrats.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le président. Nous excusons l'absence de M. le maire. En outre, le bureau souhaite informer le Conseil municipal qu'un tournoi de football interservices de l'administration municipale aura lieu ce vendredi et ce samedi, et qu'une équipe du Conseil municipal sera présente sur les terrains du Bout-du-Monde. Les organisateurs dudit tournoi me demandent de vous encourager à venir soutenir la vaillante équipe de footballeuses et footballeurs du Conseil municipal et à rencontrer également les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève.

3. Questions orales.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai tout d'abord une réponse à donner à M. Dupraz. Le tableau électrique ouvert et qui présentait effectivement certains dangers pour les enfants qui jouent sur la plaine de Plainpalais a été réparé par les Services industriels de Genève (SIG), sur intervention de mes services, ce matin. Je vous remercie de nous l'avoir signalé.

M. Reynaud avait posé la question de savoir quand le Conseil administratif répondrait à sa motion M-534 à propos du stationnement dans les quartiers. Renseignements pris auprès du Service de la mobilité, cette réponse devrait intervenir d'ici à l'automne prochain. Comme vous le savez, nous travaillons beaucoup sur certains dossiers, tout particulièrement sur celui du parking habitants de Pré-l'Evêque, avec la Fondation des parkings, et nous avons préféré, dans un premier temps, faire avancer plusieurs dossiers avant de vous répondre. Certes, nous pourrions vous rendre une réponse aujourd'hui, mais elle serait incomplète et pas très satisfaisante par définition. Nous attendons d'avoir quelques résultats palpables pour vous donner une réponse qui, à défaut d'être enthousiasmante, puisse être considérée comme satisfaisante.

4. Résolution du 6 juin 2006 de M. Olivier Norer, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Gérard Deshusses, M^{me} Gisèle Thiévent et M. Alain Dupraz: «Signons l'appel fédéral contre les particules fines!» (R-93)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a déjà débattu à de nombreuses reprises de la pollution atmosphérique et tout dernièrement, le 10 avril 2006, du problème des particules fines, en renvoyant pour application deux objets – motion M-589 et résolution R-89 – au Conseil administratif;
- que les marges d'action de la municipalité en la matière sont plutôt limitées et que celle-ci ne peut souvent que se borner à soutenir des actions à l'échelon cantonal et fédéral;
- que l'Association transports et environnement Suisse a lancé, le 6 juin 2006, un appel aux collectivités et au grand public afin que le Conseil fédéral promulgue notamment l'obligation de filtre à particules et catalyseur DeNOx;
- que le Conseil fédéral devra rediscuter son plan d'action contre les PM₁₀ le 16 juin prochain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à signer et faire signer l'«Appel pour une lutte efficace contre la pollution engendrée par les moteurs diesels», lancé le 6 juin 2006 par l'Association transports et environnement Suisse et adressé le 15 juin 2006 au Conseil fédéral.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est mise aux voix; elle est acceptée par 36 oui contre 28 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à signer et faire signer l'«Appel pour une lutte efficace contre la pollution engendrée par les moteurs diesels», lancé le 6 juin 2006 par l'Association transports et environnement Suisse et adressé le 15 juin 2006 au Conseil fédéral.

¹ Annoncée, 4. Motion d'ordre, 35.

5. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473).

Préambule

En 1987 déjà, Matthias Langhoff publiait aux Editions Zoé son «Rapport», document qui mettait en évidence les insuffisances et la vétusté de l'équipement scénique du Théâtre de la Comédie, au boulevard des Philosophes.

Conscients de cette situation, le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ont fait faire plusieurs études de rénovation afin d'examiner la possibilité de rendre le théâtre conforme aux besoins d'une institution de cette importance.

Informées des résultats de ces études, qui montraient l'impossibilité de mettre le bâtiment aux normes d'un théâtre municipal de création et d'accueil, la Fondation d'art dramatique – qui gère la Comédie – et l'Association pour une Nouvelle Comédie – qui regroupe des professionnels du théâtre – sont parvenus à la conclusion qui s'imposait: il était nécessaire de construire une Nouvelle Comédie à un autre emplacement que le lieu actuel.

Partant de ce constat, des études ont été menées dans la perspective de la construction d'un nouvel équipement théâtral. Cet impératif se fondait notamment sur un cahier des charges établi par l'Association pour une Nouvelle Comédie en octobre 2002 qui précisait les besoins inhérents à une institution destinée à rayonner au-delà des frontières du canton.

Afin d'approcher des solutions concrètes, le Conseil administratif a chargé le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de mettre au point le programme et d'en tester la faisabilité sur différents sites (Jonction, Théâtre de Carouge, Alhambra, gare des Eaux-Vives) en étroite collaboration avec le département des affaires culturelles, la Fondation d'art dramatique et l'Association pour une Nouvelle Comédie.

Le Conseil administratif, l'Association pour une Nouvelle Comédie et la Fondation pour l'art dramatique sont convaincus que le site de la gare des Eaux-Vives réunit les meilleures conditions pour réaliser le nouveau théâtre.

L'étude de faisabilité menée durant le premier trimestre 2005 a permis de tester et de valider la mise en place du programme de la Nouvelle Comédie sur ce site en tenant compte, d'une part, des impératifs liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et, d'autre part, des objectifs de valorisation du site de la gare des Eaux-Vives.

Le rapport de collaboration particulièrement fructueux établi entre les autorités de la Ville et ses partenaires a permis d'aboutir à la proposition qui vous est présentée.

Exposé des motifs

La Comédie: théâtre de référence et de service public

Il faut le rappeler, la Comédie est, par son positionnement historique, la première institution théâtrale à Genève. Quelques-uns parmi les grands artisans du théâtre européen y ont créé ou présenté leurs spectacles. Ce statut lui confère un rôle essentiel, celui d'être un pôle de rassemblement et de rayonnement. La Comédie se doit d'être le théâtre de référence de la cité. Il est d'ailleurs le théâtre le plus subventionné.

Quand on parle d'un théâtre de référence, exemplaire, on pense à l'outil théâtral (l'édifice et ses équipements) et à l'art qui s'y pratique (les spectacles).

Un théâtre n'est pas seulement une salle de spectacle. Il est aussi un ensemble de lieux où se déroulent, sous des formes diverses, nombre de manifestations dont les principales sont évidemment les représentations. Un tel édifice (il vaudrait mieux dire un tel outil de travail) permet, d'une part, d'atteindre les divers publics qui forment aujourd'hui la communauté et, d'autre part, d'explorer les rapports scène-salle les mieux adaptés aux exigences artistiques contemporaines.

Les publics qui se rendent aujourd'hui au théâtre ne sont pas homogènes. Cela pose un problème complexe aux artistes. Ils sont tiraillés entre l'envie, légitime et omniprésente, de plaire au plus grand nombre, et celle de pousser la recherche de leur art de façon parfois plus difficile d'accès pour le public. Le meilleur moyen d'affronter cette contradiction est de faire communiquer le plus étroitement possible ces formes, ces lieux et ces publics, à l'intérieur d'un même ensemble, à l'intérieur d'une même maison.

Nous savons que le goût du ou des publics se forme et se transforme. Lorsque plusieurs spectacles cohabitent dans un même théâtre, on peut espérer susciter la curiosité des spectateurs. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de disposer de plusieurs salles de spectacle, de salles de répétition et d'ateliers de construction de décors (à ne pas confondre avec les dépôts) sur le même site.

La mission artistique

La première institution théâtrale de Genève doit être:

- a) Un théâtre de référence quant à la création, classique et contemporaine, notamment, et, de manière significative, la création locale. S'appuyant sur une structure de production forte, les créations doivent pouvoir s'exporter vers les institutions dramatiques importantes suisses et étrangères. Les coproductions ne se feront pas de façon opportuniste, par commodité économique, mais correspondront, en termes d'espace et d'équilibre, à des critères artistiques; par exemple: salles coproductrices offrant une même qualité de réception (dimension, jauge, etc.).
- b) Un théâtre de référence quant à l'accueil, national et international. Son statut de première institution théâtrale, y compris en termes de subventions, en fait le lieu d'accueil naturel des productions théâtrales d'envergure et/ou aux scénographies particulières. Lieux d'échange avec d'autres théâtres, les scènes doivent afficher des dimensions suffisantes, en rapport avec celles des principales institutions nationales et étrangères.

Aujourd'hui, les institutions théâtrales importantes travaillent souvent en coproduction. Afin que les créations puissent tourner dans plusieurs cantons et pays, il est indispensable que les instruments soient de dimensions et de types comparables.

- c) Un lieu apte à assumer divers types d'activités annexes, compléments essentiels aux représentations proprement dites (lectures, ateliers, expositions, etc.).
- d) Un théâtre ouvert au public quotidiennement, avec au moins 250 représentations par an. La salle principale, à l'italienne, doit disposer d'une jauge d'environ 500 places. Au-delà de cette capacité, le rapport vivant entre les artistes et le public perd de son intimité, de sa finesse et de son pouvoir de séduction et d'émotion. Par ailleurs, pour développer une réelle tradition théâtrale dans la région genevoise, il faut que les créations réalisées sur place soient proposées au public le plus longtemps possible. Les réalisations audacieuses tiendront l'affiche trois semaines, alors que les grands succès seront présentés durant cinq à six semaines.

Compte tenu des nombreuses semaines nécessaires au montage d'un spectacle, des coûts de production et de l'emploi à fournir, il est logique de viser le plus grand nombre de représentations possible. Il faut aussi un certain temps pour faire fonctionner le «bouche à oreille», si important pour la fréquentation des spectacles. C'est sur la base de ces critères que nous proposons une jauge de 500 places.

La salle modulable a une fonction différente, elle doit disposer d'une capacité de 200 à 250 places et doit être un lieu d'une ampleur suffisante offrant assez

de souplesse pour permettre, du point de vue de la mise en scène, d'explorer des alternatives à la scène à l'italienne, de travailler avec diverses formes scénographiques en variant si besoin les rapports au public.

- e) Un lieu de vie des traditions théâtrales et de transmission d'un savoir-faire spécifique. La réalisation des créations implique une grande activité touchant à plusieurs domaines artistiques et artisanaux. Pour le son, la lumière, les costumes, les accessoires, la coiffure, les postiches et le maquillage, les techniciens et artisans doivent disposer d'ateliers dans l'enceinte même du théâtre. En effet, le travail de ces différents corps de métier évolue quotidiennement en fonction des répétitions. Un théâtre est en quelque sorte une usine spécialisée dans la fabrication de spectacles. Les artisans du théâtre mettent en œuvre des tonnes de matériel, aidés par des mécanismes industriels de levage et des circulations techniques appropriées. Les ateliers où se construisent les décors sont en soi de véritables entreprises de menuiserie et de serrurerie.

Si le soir le théâtre s'illumine pour accueillir le public, il ne faut pas oublier que la journée c'est une véritable ruche qui emploie plusieurs dizaines de personnes.

Un projet pour Genève et sa région

Dans le cadre de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), le périmètre de la gare des Eaux-Vives, d'une surface d'environ 27 000 m², sera valorisé par l'Etat, les CFF et la Ville de Genève. Un tel terrain est unique en pleine ville et le projet de la Nouvelle Comédie s'intègre particulièrement bien à l'aménagement futur du quartier, lequel sera soumis au Conseil municipal sous la forme d'un plan directeur de quartier au début 2007.

L'aire envisagée pour l'implantation du théâtre représente une surface au sol d'environ 6000 m², superposée en partie à l'ouvrage souterrain de la liaison CEVA.

Le site de la gare des Eaux-Vives va prendre une valeur importante, réelle et symbolique, comme lieu d'échanges et de communication privilégié, à l'échelle de la grande agglomération genevoise. En occupant le site du CEVA, entre deux entrées de gare, la Nouvelle Comédie sera facilement accessible tant de France voisine que du canton de Vaud par la future ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse.

La position bien en vue de la Nouvelle Comédie et sa capacité à attirer des spectateurs doit se traduire par un signe architectural et urbanistique fort qui trouve sa résonance à une échelle qui dépasse largement notre canton et dont

le projet du CEVA ouvre de larges perspectives: il s'agit de construire un théâtre qui soit enfin à la mesure de ce siècle et de ses défis ainsi qu'un pôle d'excellence pour toute la région.

Genre de concours

Placé stratégiquement à l'intersection d'espaces publics importants pour le quartier, le nouveau théâtre devra servir de point d'appui à leur aménagement et participer à leur unité architecturale. Les questions à résoudre sont complexes et nécessiteront une coordination étroite avec la direction du projet CEVA.

Il est bien évident que le contexte du projet de théâtre ne peut pas, pour l'heure, être décrit avec précision. Il dépend notamment de décisions qui seront prises à la suite de la procédure fédérale d'approbation des plans de la future gare, et de décisions cantonales relatives à la réorganisation des arrêts TPG.

Afin d'être adapté aux enjeux et à la complexité de la situation, le concours sera, selon le règlement SIA 142, un concours de projet d'architecture à un degré en procédure sélective qui permettra la désignation d'un groupe pluridisciplinaire de mandataires.

Périmètre d'implantation

Le plan directeur de quartier, actuellement en phase d'élaboration, fixe l'aire d'implantation de la Nouvelle Comédie (zone d'équipement culturel) conformément aux objectifs du programme retenu pour l'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives (PAC). Ce plan indique par ailleurs les principes d'accès retenus pour le public et pour les services.

Périmètre du concours

Le périmètre du concours est élargi par rapport à la zone d'équipement culturel proprement dite et incitera les concurrents à mener une réflexion globale sur l'intégration de la nouvelle construction dans son environnement urbain.

Le cahier des charges architectural

Le projet d'une Nouvelle Comédie pour Genève définit une institution nouvelle, dédiée à la création théâtrale, qui puisse disposer de locaux d'accueil du public, de salles de spectacles et de répétitions ainsi que d'ateliers de construction de décors.

L'élaboration des spectacles se répartit dans la durée. Ce travail se fait grâce à une interaction constante entre ceux qui conçoivent, ceux qui construisent, ceux qui administrent et ceux qui animent les représentations. Ce dialogue permanent fonde un véritable projet culturel, dynamique, apte à s'ouvrir sur la cité, tout en permettant aux participants de s'isoler afin de mieux se préparer.

Il s'agira d'un théâtre de création à deux faces:

- La première, généralement connue du public, se compose des espaces d'accueil qui organisent la transition entre la cité et les salles de spectacles. Les spectateurs y effectuent un parcours ponctué notamment par des lieux de rencontres, d'information et de débats.
- La seconde, méconnue et souvent mésestimée, entoure la première. Il s'agit d'espaces de travail, principalement diurnes; ce type de théâtre est une sorte de *fabrique* dans laquelle collaborent des corps de métiers très divers. Leur objectif commun, mais pas unique, est la représentation: un moment partagé, toujours empreint d'une certaine magie, qui exige un environnement adéquat et permettant la concentration.

Programme

- Une salle principale ou frontale d'une jauge d'environ 500 places.
- Une salle modulable d'environ 18 m par 30 m au sol et d'une jauge publique non fixe pouvant aller jusqu'à 300 personnes.
- Deux salles de répétition.
- Des ateliers de construction de décors et de costumes.
- Des espaces publics complémentaires (billetterie, information, espace d'accueil et d'attente avant l'entrée dans la salle, foyer pendant les entractes, bar/restauration, vestiaires/W.-C., etc.) permettant de développer les diverses activités annexes organisées autour des représentations (expositions, documentations, lectures, débats, etc.). Il est important que l'espace cafétéria-restaurant puisse être ouvert toute l'année, accessible au public même en dehors des représentations.
- Un accès public largement dimensionné, très visible, comportant des possibilités d'affichage importantes.
- Un accès de service très fonctionnel.
- Des bureaux administratifs et techniques en nombre suffisant.

Planification et coordination

Le projet du bâtiment pour la Nouvelle Comédie est en relation directe avec l'ouvrage CEVA de la gare des Eaux-Vives, auquel il se superpose. Il est donc

impératif de pouvoir coordonner au plus tôt les deux projets, notamment en ce qui concerne la conception générale des infrastructures et les travaux de gros œuvre (génie civil).

Le phasage avec la construction de l'ouvrage CEVA est essentiel pour bien coordonner la conception des ouvrages et pour éviter une friche urbaine durable aux Eaux-Vives. Idéalement, le démarrage du concours devrait avoir lieu au début de l'année 2007, pour que des résultats puissent être obtenus à la fin 2007.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 70 000 000 de francs. Ce montant est basé sur l'évaluation économique de l'étude de faisabilité élaborée en avril 2005.

La précision de cette estimation est de $\pm 20\%$ sur le montant général et dépend encore des évolutions du projet dans la phase d'étude.

Une première évaluation des nuisances vibratoires liées à la présence de l'ouvrage CEVA a également été effectuée le 10 mai 2005 par un bureau d'ingénieur spécialisé.

Diverses solutions techniques ont été envisagées, chiffrées et sont comprises dans le coût de construction de l'ouvrage.

Coût de l'étude

L'étude inclut les phases de l'avant-projet (concours), du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, selon la répartition suivante.

	Fr. HT	Total
V Frais secondaires		200 000
V.0 Frais secondaires généraux Relevé, sondages, reproductions, information et communication	200 000	
V.1 Concours. Coût général de l'organisation du concours		637 000
Honoraires: jury	200 000	
Somme totale mise à disposition pour les prix	315 000	
Documents pour les participants	85 000	
Photographie et plaquette de présentation du concours	37 000	

W	Honoraires études (autorisation et devis général)		3 019 000
W.2	Honoraires ouvrages		
	Honoraires architectes	1 750 000	
	Honoraires ingénieur civil	385 000	
	Honoraires ingénieurs CVSE	366 000	
	Honoraires spécialistes	488 000	
	Divers et imprévus	30 000	
V-W	Coût total du crédit d'étude		<u>3 856 000</u>
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V-W = 293 056 francs, admis à	294 000	
	Total V-Z		<u>4 150 000</u>
A déduire:			
-	Part de la ligne budgétaire 043.018.02 «préétudes diverses de théâtres» (PR-117 votée le 15 janvier 2002)		<u>150 000</u>
	Total du crédit d'étude demandé		<u><u>4 000 000</u></u>

Plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 043.007.02 du premier plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015 pour un montant de 50 000 000 de francs destiné à l'étude et à la réalisation. De plus, l'objet est également au bénéfice d'un crédit pour une étude de faisabilité de 150 000 francs sous le numéro 043.007.01.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 4 150 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 906 170 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire des crédits d'études est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est le département des affaires culturelles.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs, part du crédit de préétudes diverses de théâtres de la ligne 043.018.02 PR-117 votée le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 150 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'études du projet seront, en cas de réalisation, ajoutés à la dépense de cette dernière et amortis sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les frais d'études seront amortis en 5 annuités.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai quelques mots introductifs et mon collègue Mugny complétera tout à l'heure. Ce dossier nous tient à cœur, au Conseil administratif, tout comme à vous, au Conseil municipal, nous le savons pour la simple et bonne raison que nous avons souvent eu l'occasion de parler ici de la Comédie.

Mesdames et Messieurs, vous vous en souvenez, nous avons travaillé sur plusieurs projets de rénovation et nous sommes finalement tous parvenus à la même conclusion, à savoir qu'il n'est tout simplement pas possible d'obtenir dans le bâtiment actuel – vu sa configuration et les coûts disproportionnés d'intervention à l'intérieur – un théâtre qui soit le pôle de référence souhaité par tout le monde. En effet, le résultat, au final, ne serait pas idéal et il ne répondrait pas à nos attentes.

A l'appui de ce constat, et une fois le cahier des charges établi par l'Association pour une Nouvelle Comédie, lequel précisait les besoins de cette institution, mon département a été chargé de mettre au point le programme et d'en tester la faisabilité sur différents sites. Cela, bien entendu, en étroite collaboration avec le département des affaires culturelles, les différents services concernés de la Ville de Genève, la Fondation d'art dramatique (FAD) et l'Association pour une Nouvelle Comédie, très représentative, comme le dit mon collègue Mugny, du monde théâtral à Genève.

Ces différentes études de faisabilité ont été effectuées sur un certain nombre de sites. J'avais personnellement, au début, retenu le site de l'Alhambra pour une raison bien simple, chère à M. Juon: ce site mérite qu'on s'en occupe. Il me semblait également, au-delà des logements prévus sur le prolongement de la rue Jean-Calvin, à la place du parking actuel à ciel ouvert, que ce lieu aurait permis d'accueillir un projet de cette qualité. Mais l'étude de faisabilité nous a montré que ce site ne présentait pas les conditions d'une exploitation idéale du théâtre, notamment pour l'accessibilité des décors, et nous avons dû y renoncer.

Une deuxième hypothèse avait été évoquée, la pointe de la Jonction, chère à certains d'entre vous. Selon les études de faisabilité, c'était parfaitement possible, mais, pour des raisons d'opportunité par rapport à l'avenir de cet endroit et étant donné notre volonté commune de réaliser cette Nouvelle Comédie dans des délais raisonnables, nous avons également dû y renoncer. Une autre option avait été évoquée par mon collègue Mugny, celle du Théâtre de Carouge. Mais elle a également été écartée, pour des raisons sur lesquelles il reviendra peut-être.

Enfin, il y a eu cette dernière étude de faisabilité sur le site de la gare des Eaux-Vives, qui a satisfait tout le monde. Il est important aujourd'hui de rappeler pourquoi cette dernière option a remporté les suffrages des uns et des autres. Tout d'abord, nous sommes dans un projet de valorisation de tout le site, près de 30 000 m². Il s'agit de l'un des rares sites non urbanisés à Genève et il connaîtra un développement dans les prochaines années.

On parle régulièrement d'un autre site, celui de Sécheron, mais, comme vous le savez, des logements, un établissement médico-social (EMS) et des équipements publics, dont une crèche, y sont prévus et il n'y avait plus de place pour un projet culturel de l'importance de la Nouvelle Comédie. Je vous rappelle quand même que la surface au sol prévue pour cette Nouvelle Comédie est de 6000 m².

Les endroits susceptibles d'accueillir un projet de cette ampleur sont peu nombreux à Genève et nous souhaitons qu'il soit réalisé à un endroit pas forcément symbolique, mais au cœur de la ville. Et cela, en fonction de l'histoire même de la Comédie, laquelle, comme vous le savez, a été construite à l'époque au cœur de la cité, à côté du Grand Théâtre, insérée dans des immeubles d'habi-

tation. Nous avons donc cette volonté de trouver à notre tour un lieu vraiment au cœur de la ville.

Autre avantage – et non des moindres – cet endroit sera desservi par la ligne du réseau express régional (RER) Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, le fameux CEVA, qui permettra à la région vaudoise et à la région française d'accéder à cette infrastructure qui se veut, je le répète, un pôle de référence et d'excellence pour toute la région, et non pas seulement à l'échelle de Genève.

La proposition PR-473 qui vous est soumise est un crédit d'étude en vue de la mise en place, par la Ville, d'un concours de projet d'architecture en procédure sélective, qui nous permettra de désigner un groupe pluridisciplinaire de mandataires. Vous l'aurez constaté à la lecture de la proposition, nous n'appréhendons pas ce projet constructif sous l'angle de l'aménagement *stricto sensu*. Certes, cet édifice sera la pointe très visible, l'élément marquant de l'urbanisation future de ce site de la gare des Eaux-Vives, puisque vous le verrez en montant la route de Chêne, mais nous le considérons également comme un outil de travail au service de cette institution.

Ce bâtiment comprendra plusieurs salles de spectacle, dont une salle principale avec une jauge de 500 places, qui répond à une volonté exprimée par le monde du théâtre. Mais une salle polyvalente plus petite, d'environ 300 places, a été retenue dans le programme, ainsi qu'une salle de répétition. Il y aura aussi un atelier de construction pour les décors, parce que, même si nous y allons le soir, le théâtre est une ruche bourdonnante la journée, où on ne se contente pas de répéter les spectacles de la soirée... En effet, on construit un certain nombre de décors dans lesquels les pièces seront jouées. Bien entendu, à l'image de ce que nous connaissons maintenant à la Comédie, ce lieu est ouvert à la société civile grâce à des salles appropriées à l'accueil du public.

Voilà, Mesdames et Messieurs, très sommairement présentée, cette proposition, sur laquelle mon collègue Mugny reviendra peut-être plus tard au cours du débat.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je poserai simplement une question à laquelle M. Mugny pourra répondre tout à l'heure. En étudiant attentivement la proposition, je n'ai rien vu – peut-être l'ai-je mal lue, mais je ne crois pas – au sujet du financement de cette Nouvelle Comédie en dehors des apports de la Ville de Genève. On nous dit que c'est un projet pour la région et j'aimerais donc savoir comment le Conseil administratif s'y prendra pour trouver des moyens financiers

autres que ceux de la Ville, au niveau du Canton et des communes et – pourquoi pas? – au-delà. On peut toujours rêver...

Cette question est l'une de celles qui ont fait capoter le Musée d'ethnographie et j'espère qu'il n'en ira pas de même de ce projet de Nouvelle Comédie. A mon point de vue, il est essentiel que le Conseil administratif prenne dès maintenant – s'il ne l'a pas déjà fait – son bâton de pèlerin et parte à la recherche d'un financement qui ne soit pas exclusivement celui de la Ville de Genève, au niveau des autres collectivités, mais également auprès des privés. Même si nous n'en sommes qu'au début, je tiens à rendre le Conseil administratif attentif à ce point-là et j'attends sa réponse sur les démarches éventuelles déjà entreprises dans ce sens.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je voudrais dire que nous sommes assez contents, au Parti démocrate-chrétien, de voir arriver cette proposition. Je dirais «enfin», parce que, vous le savez, nous avons discuté de la Comédie en long, en large et en travers. Il s'est agi d'abord de la restauration de l'actuel bâtiment, puis on a parlé de cet accès difficile pour les décors depuis le boulevard des Philosophes et, enfin, des fauteuils, des murs et d'autres choses encore, avant d'aboutir à la conclusion qu'il fallait construire un nouvel édifice.

Le Parti démocrate-chrétien a toujours participé activement à la réflexion. Il a aussi organisé des débats publics dans les moments de tension entre la direction et le magistrat, qui, je vous le rappelle, n'a pas toujours soutenu la Comédie comme il aurait dû le faire, à mon avis. Pendant un certain temps, en effet, cette institution a été quelque peu déstabilisée.

Je suis particulièrement satisfait de constater, à la lecture de la proposition, que la majorité de gauche du Conseil administratif admet aujourd'hui que la Comédie est la première institution théâtrale à Genève et qu'elle mérite d'être soutenue. C'est également l'avis du Parti démocrate-chrétien. Nous vous invitons donc à voter cette proposition PR-473.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical entrera évidemment en matière sur cette proposition. Toutefois, il est un petit peu inquiet face à ce crédit d'étude de 4 millions de francs, parce que cela veut dire – qu'on le veuille ou non – 40 millions de francs au bas mot pour le projet final, voire plus si affinités, si vous me permettez l'expression... Nous aimerions être sûrs que le concours qui sera lancé correspondra bien à nos besoins.

Si le renvoi à la commission des travaux a été demandé, nous pensons pour notre part, et après lecture de tout le contenu de la proposition, qu'il faudrait plutôt la renvoyer à la commission des arts et de la culture. En effet, le renvoi à la

commission des travaux revient à dire que nous sommes d'emblée d'accord avec le programme des locaux proposé. Or, quand le groupe radical entend le magistrat dire qu'on construira sur 6000 m², cela lui paraît tout de même beaucoup. Nous nous demandons donc si ce programme des locaux est vraiment le bon.

Nous préférons donc le renvoi à la commission des arts et de la culture. Elle pourra déterminer assez rapidement – puisqu'elle l'a déjà examiné en partie – si ce programme est vraiment adéquat pour la Nouvelle Comédie. D'autre part, elle posera peut-être les bonnes questions sur le financement, évoqué tout à l'heure par M. Bonny, et sur ce qu'il adviendra de l'ancienne Comédie, parce que cela veut dire que, soit on ajoute un nouveau théâtre, soit on démolit l'ancienne Comédie pour en faire je ne sais quoi... Nous serons peut-être un peu moins chauds pour ce projet si on ajoute un nouveau théâtre. Nous pensons donc que la commission des arts et de la culture est la meilleure commission à laquelle il faut renvoyer cette proposition.

M^{me} Annina Pfund (S). Le Parti socialiste a attendu la proposition PR-473 avec impatience, car la construction de la Nouvelle Comédie a toujours été et demeure un des objectifs majeurs de la politique culturelle du Parti socialiste. La Nouvelle Comédie est un projet phare, ambitieux, d'abord au niveau culturel, puis au niveau architectural. Pour la Ville de Genève, ce projet s'inscrit dans une perspective élargie, car il est important pour la région tout entière, pour cette nouvelle métropole que nous formons.

La Nouvelle Comédie fait partie d'un périmètre très intéressant. Ce quartier, situé autour de la gare CEVA des Eaux-Vives, comprendra de nouveaux logements, de l'équipement – dont une crèche – et la Nouvelle Comédie. Genève offre une grande qualité de vie au niveau culturel, entre autres, et son influence régionale et internationale est importante. Pour garantir cette excellence culturelle, le Parti socialiste soutient donc la construction de cette Nouvelle Comédie.

C'est vrai, des points d'interrogation subsistent dans cette proposition, d'autant plus que le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 70 millions de francs, alors que le plan financier d'investissement (PFI) prévoit un montant de 50 millions de francs seulement. Il faudra aussi aborder le financement par d'autres communes, vu l'envergure de ce projet. Mais nous poserons ces questions à la commission des travaux.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts sont extrêmement satisfaits de voir arriver cette proposition. Tout d'abord, nous pensons, comme beaucoup d'entre vous, que c'est enfin un projet culturel ambitieux pour Genève. Je me permettrai de citer quelques paroles qui ne sont pas de moi, mais du groupe de

concertation qui a travaillé sur ce projet. Ces professionnels de la branche disaient très justement: «C'est l'occasion pour Genève de se doter d'un outil efficace, convivial et beau. Il s'agit d'un projet culturel pour Genève, sans être un rêve de grandeur.»

J'aimerais relever d'abord le processus intéressant de concertation avec les professionnels. Ce travail a été fait à la base, en amont. On n'a pas imposé un projet à des professionnels, mais on les a intégrés dès le départ au projet. Le processus fut long et ces personnes ont déterminé, à partir d'une mission artistique, un cahier des charges, et ce cahier des charges nous est soumis aujourd'hui. A mon avis, cette participation des professionnels est extrêmement importante à ce niveau.

Il s'agit ensuite d'un théâtre de référence pour notre cité, avec, comme on l'a dit, des créations à la fois classiques et contemporaines susceptibles de drainer une foule relativement importante, non seulement de Genève ou de sa région, mais également de tout l'arc lémanique. Pourquoi? Parce que la Nouvelle Comédie se situera aux Eaux-Vives, un lieu ferroviaire extrêmement important dans le futur qui confèrera à tout ce quartier un signal marquant du point de vue urbanistique et architectural.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce projet doit être renvoyé à la commission des travaux. Nous souhaitons la poursuite de la concertation et que les acteurs associés au processus soient encore consultés dans la suite des événements, notamment les responsables du CEVA, bien entendu, et toutes les communes intéressées ainsi que le Canton – je rejoins en cela M. Bonny. Dans quelle mesure, en effet, ce projet d'envergure pour Genève ne pourrait-il pas faire l'objet d'une concertation dans le cadre de la Conférence culturelle? Les Verts vous recommandent de renvoyer cette proposition PR-473 à la commission des travaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous sommes tous d'accord, sur la Nouvelle Comédie. Ne nous faisons pas des illusions, ce n'est pas la peine d'épiloguer longtemps et de chanter, l'un après l'autre, les louanges de la Comédie. On nous parle d'un grand projet pour Genève, enfin, avons-nous entendu... C'est bien, mais ce n'est pas la première fois que nous avons des grands projets en Ville de Genève, ce n'est pas la première fois non plus dans le canton de Genève...

Le problème n'est pas d'avoir des grands projets, c'est de les réussir et, à cet égard, nous pouvons dire que c'est cent pour cent d'échecs. La question que nous devons nous poser n'est pas tellement de savoir si c'est un bon projet – puisque nous sommes tous d'accord – mais comment nous pouvons faire pour réussir un tel projet.

Alors, à mon avis, la première chose que nous devons accepter par rapport à ce projet, c'est de constater que nous avons le temps. Objectivement, nous pouvons nous attendre à une inauguration, dans la meilleure hypothèse, en 2012; cela veut dire une ouverture des travaux en 2009, c'est-à-dire un rendu du concours en 2008. Nous pouvons sans autre considérer que nous avons le temps d'examiner la validité du cahier des charges que nous voulons donner à l'architecte. En effet, si nous ne faisons pas l'effort de nous poser la question de savoir ce que nous mettons dans cette Nouvelle Comédie, nous nous retrouverons au dernier moment avec un référendum. On nous dira alors: «Vous vous rendez compte, il y a même...» Je laisse les points de suspension et vous y mettez ce que vous voulez.

Si, aujourd'hui, nous ne prenons pas le souffle nécessaire pour vraiment nous réjouir ensemble de ce projet – plutôt que de nous contenter de dire que c'est un grand projet – nous n'avons strictement aucune chance de dépasser le cap du simple dépôt du projet d'arrêté, avec 40, 50, 80 millions de francs, nous n'en savons encore rien... Mais nous n'en savons rien parce que nous n'avons même pas vu le cahier des charges!

Ma suggestion consiste à vous dire: n'épilouguons pas, ne bavardons pas pendant des heures pour savoir si c'est un bon projet, mais cherchons tous ensemble comment faire pour le réussir! Pour moi, sauter l'étape de la commission des arts et de la culture, comme je l'entends sur les bancs de gauche, c'est l'assurance, la certitude absolue de l'échec, parce que nous découvrirons tout à coup, à la dernière seconde, des choses horribles. Et nous trouverons tous, chacun à notre gré, quelque chose d'horifiant... Alors, mettons-nous d'accord sur le nécessaire, mettons-nous d'accord sur le superflu aimable et sur ce à quoi nous pouvons éventuellement renoncer, de sorte que, dans cet élan, nous continuions tous ensemble à porter le projet!

C'est la raison pour laquelle je vous invite à renoncer à la commission des travaux. Vous le savez, elle n'a comme seules compétences, à mon avis, que celles d'évaluer le poids du béton qu'elle met dans les travaux... (*Protestations.*) Mais confions plutôt cette proposition à la commission des arts et de la culture! Elle appréciera tout le talent requis des architectes qui participeront à ce concours.

M. Didier Bonny (DC). Je crois que cette question apparemment anodine de savoir si nous renvoyons cet objet à la commission des travaux ou à celle des arts et de la culture mérite que nous nous y arrêtons quelques instants. En fait, j'ai une autre question par rapport à celle que j'ai posée tout à l'heure au sujet du financement de ce projet de Nouvelle Comédie. Ce crédit de 4 millions de la proposition PR-473 est-il le seul qui nous sera soumis ou aurons-nous, ensuite, un crédit d'étude pour la construction, puis le crédit de construction?

S'il s'agit du seul crédit d'étude, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux peut se justifier. Mais s'il devait y en avoir un autre entre-temps, l'étude à la commission des arts et de la culture se justifierait à ce titre.

Vous avez l'air de dire qu'il s'agit, avec cette proposition, du seul crédit d'étude. Mais je pose la question de savoir comment il se fait que ce crédit d'étude est de «seulement» 4 millions de francs – dont presque 1 million à déduire pour le concours – alors que, nous le savons, un crédit d'étude représente habituellement 10% de la somme totale. Or, nous dit-on, cette Nouvelle Comédie coûtera plus ou moins 70 millions de francs... Pourquoi donc ce crédit d'étude n'est-il «que» de 3 millions de francs et pas de 6 ou 7 millions? Je vous remercie de répondre à cette question lors de votre intervention de tout à l'heure, Monsieur Mugny ou Monsieur Ferrazino.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Evidemment, nous allons unir nos voix à cette harmonie ambiante. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se réjouit également du coup d'envoi de cette Nouvelle Comédie, dont la réalisation prendra naturellement plusieurs années. Nous avons aussi des questions à ce sujet. S'il y a des recours liés particulièrement au CEVA, la Nouvelle Comédie se verra-t-elle repoussée d'autant, ou bien ces deux projets sont-ils tellement liés qu'ils ne pourront pas se faire l'un sans l'autre? Première question.

La deuxième question ira dans le même sens que d'autres conseillères et conseillers. Il s'agit de la Conférence culturelle. Vous n'aurez pas manqué de noter, Monsieur le magistrat, que c'est un souci partagé par plusieurs ici, puisque les projets auxquels la Conférence culturelle doit s'associer sont justement des projets nouveaux. La Nouvelle Comédie – ne serait-ce que par son nom – fera-t-elle partie de cet avenir de la Conférence culturelle?

D'autre part, au sujet de ce point de détail commission des travaux ou commission des arts et de la culture, il nous semble pourtant impératif que cet objet se retrouve à la commission des travaux. Pourquoi? Parce que, pour tout ce qui concerne – vous transmettez à M. Dossan, Monsieur le président – l'aspect culturel et les véritables nécessités pour le fonctionnement d'un théâtre, nous pouvons tout de même espérer que le département des affaires culturelles se posera les bonnes questions, avec des spécialistes, avec l'Association pour une Nouvelle Comédie, et que les meilleurs connaisseurs de ce dossier seront naturellement consultés.

Dans ce projet, notre attention est particulièrement attirée par le fait qu'il s'agit bel et bien de travaux – et donc de réalisations – avec des coûts et des structures particulières. Nous ne revenons donc pas sur notre décision et nous pensons que la meilleure solution est de renvoyer cet objet à la commission des travaux.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, toutes les questions qui se posent ici, notamment celles de savoir si des professionnels ont été entendus, associés et s'il y a eu un processus de concertation, ont reçu leur réponse. Mais beaucoup d'autres questions se posent encore, notamment celle de connaître ce qu'on mettra ou non dans cette Nouvelle Comédie. Même si c'est décrit de manière assez précise dans cette proposition, à notre avis, il est nécessaire que ces professionnels et les services du magistrat Mugny soient entendus par une commission. Celle à laquelle nous vous prions de bien vouloir renvoyer cette proposition est la commission des arts et de la culture.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je commencerai par répondre à quelques-unes des questions, en sachant, bien sûr, que nous aborderons dans le détail, Christian Ferrazino et moi-même, au sein de la commission que vous choisissez, les différents aspects de ce grand projet pour Genève.

D'abord, un financement extérieur à la Ville de Genève. Monsieur Dossan, vous avez parlé de 40 ou 50 millions de francs, mais vous n'avez peut-être pas lu le projet jusqu'au bout, car il s'agit de 70 millions. (*Remarque de M. Dossan.*) M^{me} Pfund, je crois, a fait observer que le PFI prévoit 50 millions de francs. Vous avez donc sous les yeux la preuve que nous allons chercher des sous ailleurs, puisque nous maintenons à 50 millions la dotation de la Ville de Genève dans le PFI que nous réactualiserons, comme chaque année, et que vous recevrez – c'est promis – à l'automne prochain.

A propos du financement, il faut savoir – j'espère ne pas dire une bêtise – que les objets soumis à référendum depuis plus de quinze ans ont tous échoué devant le peuple, même – je cite de mémoire – le projet de l'école de Vermont. Je ne me rappelle plus la date de cette votation, mais un projet d'établissement pour l'école primaire dans un parc, à Vermont, avait été rejeté par la population. C'est vous dire à quel point il faut un engouement général si nous souhaitons la réalisation de la Nouvelle Comédie, et non pas ce genre de propos où tout le monde dit: «Nous voulons bien la Nouvelle Comédie, mais...» Ce «mais» est tellement gros que, finalement, le projet échoue en votation référendaire, nous l'avons vu avec le Musée d'ethnographie. Voilà le débat que nous mènerons dans les mois à venir.

Je continue maintenant avec les quelques questions posées sur le contenu de la Nouvelle Comédie. A l'évidence, le cahier des charges est le résultat d'un très gros travail de concertation au cours de nombreuses séances, et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles trois ans ont été nécessaires avant d'aboutir devant ce parlement. Je crois pouvoir le dire sans aucune hésitation, l'Association pour une Nouvelle Comédie est contente, car elle a le sentiment d'avoir été entendue. Les services de M. Ferrazino, mes services du département des affaires

culturelles et cette association ont fait un très bon travail, dans un esprit de très grande écoute mutuelle. Aujourd'hui, ce projet correspond réellement aux vœux des deux départements de la Ville de Genève et de l'Association pour une Nouvelle Comédie.

Ce n'est pas rien et nous sommes vraiment arrivés devant ce Conseil municipal avec le résultat d'un travail de concertation, et non pas avec un projet qui ne tiendrait partiellement compte que de quelques préavis. Il répond aux souhaits des milieux théâtraux... théâtraux... (*Rires.*) Ce n'est pas un lapsus, on peut dire les deux... En effet, des gens seront toujours là pour déplorer la construction d'un nouveau bâtiment et pour dire: «Écoutez, le théâtre peut se jouer sur trois planches, ici ou là...»

C'est peut-être vrai et, puisque nous parlons des lieux, je ne sais plus qui a demandé: «Que fera-t-on de l'ancienne Comédie?» (*Remarque.*) Evidemment – puisque c'est vous, Monsieur Dossan – nous n'allons pas faire un théâtre de plus! En revanche, vous savez comme moi qu'il manque des lieux de répétition et des espaces d'expression pour les artistes avant et en dehors des spectacles et l'ancienne Comédie pourrait tout à fait être affectée à ce genre d'activités.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau théâtre, mais de donner à Genève, qui consacre un budget important à une vaste ambition culturelle, un lieu de théâtre capable d'accueillir réellement – ce n'est pas le cas aujourd'hui – des grandes tournées internationales et de réaliser des créations sur un espace adapté aux critères actuels d'un théâtre. Je ne dis pas que la Comédie ne fait pas un bon travail, mais, comme elle le dit elle-même, elle est coincée dans une structure de scène extrêmement difficile à gérer.

Je le précise en passant, il n'y a pas eu de conflit ni de déstabilisation à la Comédie, comme le disait M. Lathion. A mon avis, il en faut plus pour déstabiliser M^{me} Bisang, heureusement! Non, il n'y a pas eu de déstabilisation de l'équipe de la Comédie, mais une polémique – et les polémiques font partie de la vie, nous en savons quelque chose dans la vie politique... – sur la possible fusion ou réunion de deux théâtres, le Théâtre de Carouge et la Comédie, pour des raisons de budget de fonctionnement, mais aussi de choix de site pour édifier cette Nouvelle Comédie. Cela a donné lieu à un débat, mais ce n'était pas une critique, à aucun moment, du travail de la Comédie actuelle, ni une critique de l'activité du théâtre genevois, mais simplement une tentative pour voir comment organiser l'avenir.

Pourquoi 4 millions de francs seulement? C'est, je crois, la question de M. Bonny. Écoutez, c'est assez étonnant, parce que, lorsque nous proposons des crédits avec beaucoup de sous, on nous dit: «C'est fou ce que vous êtes dispendieux!» Quand nous vous proposons, après avoir fait un gros travail – c'est la concertation dont je parlais tout à l'heure – un crédit pour la période qui va du

jour de son acceptation jusqu'au moment du dépôt de la requête en autorisation de construire, on dit: «C'est étrange, vous n'aurez pas assez de sous.»

Si, nous aurons assez de sous. Les calculs ont été très précis et ces 4 millions de francs nous permettront réellement d'aller jusqu'au bout, sans nouvelle demande de crédit d'étude. En revanche, il y aura évidemment, après le débat, un crédit de construction qui sera, lui, la résultante de cette étude.

Quant à savoir si c'est lié au projet CEVA... A vrai dire, la polémique d'aujourd'hui porte plutôt sur la gare de Champel que sur celle des Eaux-Vives. Mais le tout est intimement lié et si les travaux du CEVA devaient être ralentis aux Eaux-Vives – je ne parle pas de Champel – il faudrait compter sur un retard, puisque, vous le savez, une partie de cette Nouvelle Comédie sera construite sur la gare, en tout cas sur les voies CFF du futur CEVA. Bien entendu, il y a un lien direct entre le CEVA et la Nouvelle Comédie.

D'ailleurs, cet élément – parmi d'autres – a été assez complexe à gérer ces derniers mois, puisqu'il fallait réunir autour de la table à la fois les CFF, la Confédération, le Canton, la Ville et, en même temps, les partenaires culturels, afin de parvenir à imaginer cet établissement à cet endroit, sans porter atteinte à l'intérêt des uns et des autres de construire ce qui leur appartient sur l'ensemble du périmètre. Apparemment, nous sommes pour le moment dans une situation tout à fait confortable.

Je ne vois pas d'autre élément, à moins que je n'aie oublié une question. Mais je reviens très brièvement sur le fond, dont vous parlerez dans une des commissions retenues par ce Conseil municipal. Je veux simplement dire que Genève n'a plus construit depuis des années – depuis bientôt vingt ans, me semble-t-il – de grand objet culturel ou collectif. Alors, allons-nous continuer à discuter de projets de construction ou nous mettrons-nous enfin à construire?

Vous avez là, devant vous, un projet très intéressant et important qui répond aux vœux des milieux culturels genevois et de nombreux spectateurs. Vous avez la possibilité de construire dans un quartier appelé à être modifié en profondeur par rapport à ce qui existe aujourd'hui, grâce à des espaces importants dévolus à la reconstruction. Genève n'a plus tellement de ces quartiers, sinon les Acacias, peut-être Sécheron – vous me corrigez, Monsieur Ferrazino – et les Eaux-Vives, cette occasion assez unique sur notre territoire.

Il était convenu depuis longtemps de réaliser un établissement culturel aux Eaux-Vives et nous vous proposons maintenant la Nouvelle Comédie. Grâce à cette affaire, nous espérons sortir un jour de toutes ces polémiques dont nous sommes tellement friands à Genève, ces polémiques qui aboutissent à un refus en votation référendaire. Nous espérons un engouement pour un bel établissement, qui pourrait être la Nouvelle Comédie.

L'implantation de ce nouveau théâtre ne veut pas dire que nous n'aurons pas d'autres projets et elle ne porte pas préjudice à l'agrandissement du Musée d'ethnographie, que nous édifierons probablement – vous le savez maintenant – sur le site de la Jonction. En outre, nous parlerons prochainement de l'amélioration, de l'agrandissement et de la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Mais, Mesdames et Messieurs, le projet de la Nouvelle Comédie mérite vraiment votre attention et, je l'espère, votre soutien.

M. Olivier Coste (S). Par rapport à cette mixité entre le CEVA et le théâtre – cela pourrait être un théâtre ferroviaire ou une gare culturelle... – je voudrais avoir des précisions sur les diverses solutions techniques envisagées et chiffrées contre les nuisances vibratoires. D'autre part, est-il possible, pour un projet ambitieux, de dépasser la jauge de 500 personnes? En effet, pour des pièces qui fonctionnent bien, une capacité de plus de 500 spectateurs pourrait être un gage de meilleure rentabilité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous savez combien la commission des arts et de la culture m'est chère, mais j'aimerais quand même enjoindre à mes cousins de l'Entente de voter le renvoi de cette proposition à la commission des travaux. Comme l'a dit le magistrat, les consultations et les réflexions ont eu lieu dans d'autres cercles, où nous sommes d'ailleurs représentés. Je rappelle que chaque parti de ce Conseil municipal envoie un délégué au conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, qui a eu l'occasion de procéder aux auditions et d'étudier ce projet.

A mon avis, vouloir refaire la roue en commission des arts et de la culture serait une perte de temps, même si j'ai bien conscience de l'éminence de tous les personnages qui la composent. Je vous en prie, chers cousins de l'Entente, renvoyons cette proposition à la commission des travaux!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je veux juste répondre aux questions de M. Coste. Sur la partie technique, nous vous répondrons évidemment en commission, mais nous en avons bien sûr tenu compte et cela a été intégré dans la réflexion, notamment avec les CFF.

Vous parlez de la salle de 500 places... Mais elle répond précisément à la demande de l'Association pour une Nouvelle Comédie, qui ne veut absolument pas plus de 500 places. Pourquoi? A son avis, à la fois pour le travail des comédiens et pour la rencontre avec le spectateur, il vaut mieux prolonger la durée de la représentation d'une semaine que d'avoir une salle plus grande, qui réduirait le

nombre de soirées durant lesquelles le spectacle peut être proposé. Ces deux salles, celle de 500 places tout comme celle de 300 places, répondent vraiment à la demande des milieux du théâtre, à ma connaissance unanimes sur ce point.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Le président. Nous avons été saisis de deux demandes de renvoi, l'une à la commission des travaux et l'autre à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des travaux est accepté par 46 oui contre 25 non (2 abstentions).

6. Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places), réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-477).

Préambule

La Ville de Genève compte 120 places de jeux dans les préaux d'école et dans les parcs. Leur valeur est estimée à un investissement de 18 millions; elles représentent un important capital d'espace public qui contribue à une bonne qualité de vie en ville.

Aujourd'hui, les plus anciennes de ces places doivent être rénovées et adaptées aux normes de sécurité européennes. Le coût de ces travaux ne peut être intégré dans le budget d'entretien annuel, raison pour laquelle le Service des écoles et institutions pour l'enfance sollicite un crédit d'investissement. Pour éviter de devoir réitérer cette demande dans quelques années, il s'engage à réduire le nombre de lieux à mettre aux normes et à entretenir, de façon à absorber les coûts avec les budgets annuels d'entretien.

Normes européennes de sécurité

La norme européenne EN-1176, complétée par la norme EN-1177, adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN) le 24 mai 1998, définit les exi-

gences de sécurité qu'ont à remplir les équipements des places de jeux. La Suisse fait partie du CEN et en finance les travaux. Depuis le courant de l'année 2000, les autorisations délivrées à la Ville de Genève par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) pour les interventions sur les places de jeux se réfèrent aux normes européennes.

Problèmes principaux relevés sur les treize sites

Les 13 lieux faisant l'objet de la présente demande de crédit comprennent 17 places de jeux et cumulent les problèmes suivants:

- Durcissement des sols souples en raison de leur vieillissement, à tel point que ces derniers ne remplissent plus leur fonction amortissante et, de ce fait, ne sont pas conformes aux normes de sécurité.
- Surfaces de ces sols souples insuffisantes ou inexistantes.
- Dégradation des éléments en bois (pourrissement, moisissures).
- Saturation des espaces les rendant dangereux (espaces libres et distances non respectés). Ce problème, mis en évidence par les nouvelles normes de sécurité, se rencontre dans la plupart des jeux multifonctions.
- Modification de l'environnement en raison du développement des arbres, d'où apparition de nouveaux dangers (proximité des troncs et des branches, racines saillantes). A ce sujet, il faut relever que la préservation des végétaux commande de respecter une distance entre les arbres et les jeux, cela afin d'éviter les tassements de terrain (piétinements, sollicitations diverses).
- Peintures détériorées, effacées, écaillées, contribuant à rendre les lieux inhospitaliers.

Les interventions ponctuelles que pourrait réaliser le Service des écoles et institutions pour l'enfance nécessitent la plupart du temps une autorisation du DCTI, laquelle est délivrée pour autant que les normes de sécurité soient respectées. Cette exigence ne permet pas au service de se limiter à de simples réparations, mais entraîne des modifications importantes, irréalisables dans le cadre du budget d'entretien.

Explication des coûts

Les coûts ont été estimés en considérant, pour chaque place de jeux, une part de réparations, une part de transformations/adaptations et une part de remplacement des éléments. L'évaluation a été faite sur la base de la pratique quotidienne du service dans ce domaine. Pour ce qui concerne le remplacement des sols amortissants et des éléments de jeux, le service a appliqué les prix du marché.

A l'exception des sols amortissants, qu'il n'est pas possible de réparer, le service évitera de recourir systématiquement à de nouvelles acquisitions et privilégiera la réparation, la transformation et le recyclage des éléments existants. Des jeux fabriqués en série, moins chers, seront utilisés dans les préaux d'école, alors que des jeux originaux seront choisis de préférence pour les parcs, cela dans la mesure des possibilités financières.

Les travaux de terrassements, de préparation des sols ainsi que l'élimination des matériaux usagés, en particulier des sols amortissants (400 francs le mètre cube pour ces derniers) représente une proportion importante du coût de ces rénovations.

Estimation des coûts

Ecole

Lieu: Charmilles

Adresse: avenue d'Aire 1

Année de construction: 1985

Surface du préau: 7080 m²

Surface des jeux: 1100 m² (16% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 297

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 70%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 65 000
	Sols:	Fr. 130 210
	Décharge:	Fr. 12 440
	Total:	Fr. 207 650

Ecole

Lieu: Contamines

Adresse: rue Michel-Chauvet 22

Année de construction: 1983

Surface du préau: 10 420 m²

Surface des jeux: 1860 m² (18% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 313

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 70%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 66 000
	Sols:	Fr. 72 150
	Décharge:	<u>Fr. 12 507</u>
	Total:	Fr. 150 657

Ecole*Lieu: Les Crêts*

Adresse: chemin Colladon 1

Année de construction: 1983

Surface du préau: 3750 m²Surface des jeux: 612 m² (16% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 118

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 60%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 35 000
	Sols:	Fr. 49 000
	Décharge:	<u>Fr. 1 276</u>
	Total:	Fr. 85 276

Ecole*Lieu: Croupettes enfantines*

Adresse: rue Baulacre 8

Année de construction: 1982

Surface du préau: 1020 m²Surface des jeux: 1215 m² (20% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 381

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 50%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 25 000
	Sols:	Fr. 57 000
	Décharge:	<u>Fr. 4 479</u>
	Total:	Fr. 86 479

Ecole*Lieu: Geisendorf*

Adresse: rue de Lyon 56

Année de construction: 1987

Surface du préau: 2580 m²

Surface des jeux: 328 m² (13% de la surface du préau)
Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 513
Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté
Taux de dégradation et de non-conformité: 70%
Estimation des coûts: Jeux: Fr. 138 000
 Sols: Fr. 35 930
 Décharge: Fr. 8 508
 Total: Fr. 182 438

Ecole

Lieu: Liotard

Adresse: rue Liotard 66

Année de construction: 1981

Surface du préau: 11 550 m²

Surface des jeux: 2004 m² (17% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 363

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 80%

Estimation des coûts: Jeux: Fr. 90 000
 Sols: Fr. 34 815
 Décharge: Fr. 4 681
 Total: Fr. 129 496

Ecole

Lieu: Seujet

Adresse: quai du Seujet 8

Année de construction: 1985

Surface du préau: 4140 m²

Surface des jeux: 924 m² (22% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 228

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 80%

Estimation des coûts: Jeux: Fr. 34 000
 Sols: Fr. 19 828
 Décharge: Fr. 4 441
 Total: Fr. 58 269

Ecole*Lieu: Trembley I et II*

Adresse: rue Pestalozzi 6-4

Année de construction: 1982

Surface du préau: 10 430 m²Surface des jeux: 1294 m² (13% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 533

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 80%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 115 000
	Sols:	Fr. 70 440
	Décharge:	Fr. 5 422
	Total:	Fr. 190 862

Ecole*Lieu: Vollandes*

Adresse: rue du Nant 35

Année de construction: 1989

Surface du préau: 3400 m²Surface des jeux: 493 m² (15% de la surface du préau)

Nombre d'enfants dans le bâtiment scolaire: 320

Utilisation du lieu hors temps scolaire: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 70%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 63 700
	Sols:	Fr. 35 500
	Décharge:	Fr. 2 100
	Total:	Fr. 101 300

Parc*Lieu: Acacias*

Adresse: rue des Epinettes

Année de construction: 1984

Surface des jeux: 1093 m²Utilisation du lieu: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 80%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 98 500
	Sols:	Fr. 42 145
	Décharge:	Fr. 7 447
	Total:	Fr. 148 092

Parc

Lieu: Bastions

Adresse: promenade des Bastions

Année de construction: 1984

Surface des jeux: 951 m²

Utilisation du lieu: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 80%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 61 500
	Sols:	Fr. 31 220
	Décharge:	Fr. 4 525
	Total:	Fr. 97 245

Parc

Lieu: La Grange

Adresse: avenue William-Favre

Année de construction: 1987

Surface des jeux: 1018 m²

Utilisation du lieu: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 50%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 53 000
	Sols:	Fr. 26 380
	Décharge:	Fr. 4 257
	Total:	Fr. 83 637

Parc

Lieu: Geisendorf

Adresse: rue de Lyon

Année de construction: 1987

Surface des jeux: 141 m²

Utilisation du lieu: très fréquenté
 moyennement fréquenté
 peu fréquenté

Taux de dégradation et de non-conformité: 50%

Estimation des coûts:	Jeux:	Fr. 8 500
	Sols:	Fr. 1 510
	Décharge:	Fr. 3 033
	Total:	Fr. 13 043

Récapitulation

<i>Ecoles</i>	Fr.
Charmilles	207 650
Contamines	150 657
Les Crêts	85 276
Croquettes enfantines	86 479
Geisendorf Faller-Central-Poterie	182 438
Liotard	129 496
Seujet	58 269
Trembley I et II	190 862
Vollandes	101 300
Sous-total I (écoles)	1 192 427
<i>Parcs</i>	
Acacias	148 092
Bastions	97 245
La Grange haut et bas	83 637
Geisendorf	13 043
Sous-total II (parcs)	342 017
Sous-total III (écoles et parcs) HT	1 534 444
Honoraires architecte-conseil (estimés sur la base de 150 heures pour les 13 projets + séances)	24 750
Sous-total IV (écoles, parcs et honoraires)	1 559 194
TVA 7,6%	118 499
Sous-total IV (écoles et parcs) TTC	1 677 693
Prestation maître de l'ouvrage (honoraires de promotion)	
5% de 1 559 194 francs	77 960
Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois	
Total du crédit	1 755 653
Arrondi à	1 755 700

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Agenda 21

Le service réalisera l'ensemble des travaux en privilégiant les options respectueuses de l'Agenda 21, notamment:

- recyclage des éléments déposés, en particulier les sols souples;
- récupération après des démontages des éléments des jeux à déposer;
- réparation et transformation des jeux existants de préférence à leur remplacement chaque fois que possible;
- choix des matériaux les moins polluants pour les nouveaux sols amortissants.

Délais

Les travaux seront exécutés progressivement, sur la période 2006-2009, en fonction des concertations menées avec les écoles et les associations de parents et d'habitants, sous réserve de l'obtention des autorisations du DCTI et du vote du crédit.

Obligation légale

Le DCTI impose aux communes le respect de la norme européenne de sécurité pour tous les nouveaux aménagements de jeux et lors de chaque intervention sur les équipements existants à des fins d'entretien, d'adaptation ou de réparation.

Référence au premier plan financier d'investissement (PFI)

Objet 091.049, mentionné à hauteur de 1 000 000 de francs (chapitre SEVE).

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 205 800 francs.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence 1 755 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Annexes: tableaux

SÉANCE DU 7 JUN 2006 (après-midi)
Proposition: rénovation de places de jeux

CREDIT 2006

Lieu : Ecole des Contamines

N°	Objet	Travaux	Budget Fourniture et pose	Préparation du sol (bases béton, béton cayennais, bitume...)	Epaisseur	M2	M3	Prix au M2 ou M3	Total	Decharge		Prix unitaire	Total
										MO	Quant. MSPTd.		
1	3 pontiques balançoire Peinture et sol amortissant	A remplacer	9000.00	12000.00	0.05	140.00		200.00	28000.00		7.00	400.00	2800.00
5	Poteaux sur sol amortissant Fret usé	A supprimer				180.00		150.00	27000.00		8.00	400.00	3200.00
7	Ring Fret usé	A entretenir	4000.00					90.00	1620.00		0.50	288.00	144.50
8	Tours avec passerelles Fret usés, bases peintés	A supprimer						90.00	1170.00		1.50	288.00	433.50
9	Téléphonique Fret usés, bases peintés	A remplacer	9000.00	5000.00	0.20	65.00	13.00	90.00	7200.00		0.20	288.00	57.80
10	Pontique balançoire Peinture et sol amortissant	A entretenir	1500.00		0.40	200.00	80.00	90.00	860.00		7.00	42.00	294.00
11	Table blanc Fret usé	A remplacer	2500.00				9.60	90.00					
	Bordures pour retenue des Egouttoirs	A remplacer	18000.00	5000.00							2.00	288.00	578.00
	Fret et terrain de foot	A entretenir			0.10	700.00	70.00	90.00	6300.00				
			44000.00	22000.00						5000.00			7507.80
		Sous total		65000.00									12507.80

TOTAL : 150957.80

SÉANCE DU 7 JUN 2006 (après-midi)
Proposition: rénovation de places de jeux

195

CREDIT 2006

Lieu : Ecole des Crêts

N°	Objet	Travaux	Budget Fourniture et pose	Préparation du sol (bases béton, béton caillouteux, bitume...)	Epaisseur	M2	M3	Prix au M2 ou M3	Total	Décharge		Prix unitaire	Total
										MC	Quant. M3/To.		
1	Cabane Chaire poutre et sol amortissent trop dur	A remplacer	4'000.00	1'000.00	0.05	17.00		200.00	3'400.00	180.00	0.11	289.00	31.79
3	Château fort Dames poutres et plancher à changer, sol amortissant trop dur	A entretenir et modifier	8'000.00	1'000.00	0.05	24.00		200.00	4'800.00		0.70	289.00	202.30
5	Grand jeu avec passerelles Préparation poutres et sol trop dur	A entretenir	9'000.00	2'000.00	0.05	150.00		200.00	30'000.00		0.60	289.00	173.40
6	Petit train Très dégradé, sol amortissant inexistait	A remplacer	10'000.00		0.04	60.00		180.00	10'800.00	400.00	1.00	289.00	289.00
										590.00			696.49
													1'276.49
			31'000.00	4'000.00					49'000.00				

Sous total

TOTAL : 85'276.49

SÉANCE DU 7 JUN 2006 (après-midi)
Proposition: rénovation de places de jeux

197

CREDIT 2006

Lieu : Ecole de Geisendorf

N°	Objet	Travaux	Budget Fourniture et pose	Préparation du sol (bases béton, béton garnis, bitume...)	Epaisseur	M2	M3	Prix au M2 ou M3	Total	Revêtement de sol	Décharge	Prix unitaire	Total
1	Arbre à grimper Axe points DANGEREUX	A remplacer	15'000.00	4'000.00	0.05	40.00		200.00	8'000.00	Dalles antirassantes	MCO	288.00	288.00
4	2 tours avec passerelle et toboggan Axe points DANGEREUX	A remplacer	50'000.00	15'000.00	0.40	150.00	60.00	90.00	5'400.00	Copeaux		288.00	578.00
5	Tour Axe points DANGEREUX	A supprimer				9.00		150.00	1'350.00	Bitume		288.00	317.90
9	2 cabanes	A supprimer										288.00	28.01
12	Toboggan avec passerelle Hés entourage boisé/feuilles	A remplacer	30'000.00	8'000.00	0.05	60.00		200.00	12'000.00	Dalles antirassantes		288.00	433.50
20	2 cabanes avec pont Bois/feuilles	A remplacer	10'000.00	1'500.00	0.04	40.00		160.00	7'200.00	Dalles antirassantes		288.00	260.10
21	Pyramide toboggan Bois/feuilles	A entretenir	4'500.00		0.40	55.00	22.00	90.00	1'980.00	Copeaux		42.00	504.00
			109'500.00	28'500.00							6'100.00		2'408.51
		Sous total		138'000.00					35'930.00				8'508.51

TOTAL : 182'438.51

SÉANCE DU 7 JUN 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de places de jeux

201

CREDIT 2006

Lieu : Ecole des Voillandes

N°	Objet	Travaux	Budget Fourniture et pose	Préparation du sol (bases béton, béton caveaux, bitume...)	Revetement de sol	Epaisseur	M2	M3	Prix au M2 ou M3	Total	Décharge		Prix unitaire	Total
											MO	Quant. M2/M3		
1	Toboggan Hes endommagés, sol amortissant insuffisant et trop dur DANCERIEUX	A remplacer	15'000.00	3'000.00	Dalles amortissantes	0.06	35.00		210.00	7'350.00			25.00	50.00
2	JEU DES "Cactus"	A remplacer	15'000.00	4'000.00	Dalles amortissantes	0.05	40.00		200.00	8'000.00			25.00	50.00
8	BOULES fixes et sol amortissant trop dur Reflexion peinture et Sol amortissant existant	A entretenir	1'000.00	400.00	Dalles amortissantes	0.40	15.00		180.00	2'700.00				
10	2 tours avec passerelle et toboggan Sol amortissant trop dur, modification de pont et échelle	A entretenir	3'000.00	1'500.00	Dalles amortissantes	0.06	45.00		210.00	9'450.00				
11	Grillage et pontal Haut. 2 m. Long. 85 m. Sol amortissant trop dur, modification de pont et échelle Sous la zone de sécurité de la passerelle et du pont, "mur de grappe"	A déplacer A créer	800.00 20'000.00		Dalles amortissantes	0.05	40.00		200.00	8'000.00				
			54'800.00	8'900.00								2'000.00		100.00
				63'700.00										2'100.00

Sous total

TOTAL : 101'300.00

SÉANCE DU 7 JUIN 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de places de jeux

203

CREDIT 2006

Lieu : Parc des Bastions

N°	Objet	Travaux	Budget Fourniture et pose	Préparation du sol (bases béton, béton caerverneux, bitume...)	Revêtement de sol	Epaisseur	M2	M3	Prix au M2 ou M3	Total	Decharge		Prix unitaire	Total
											MO	Quant. M3/76		
2	Pas de géant <small>Pas aux normes, sol amovissant top dur</small>	A supprimer			Bitume		80.00		150.00	12'000.00	1'000.00	1.50	400.00	600.00
6	Structure avec toboggan <small>Panache et poteaux pointus</small>	A supprimer			Bitume		70.00		150.00	10'500.00	2'000.00	0.85	289.00	245.65
9	Tronc sculpté <small>Poteau</small>	A supprimer			Terre		48.00		180.00	8'640.00	200.00	1.00	289.00	289.00
11	2 balançoires nacelle <small>Pas aux normes, sol top dur</small>	A remplacer	5'300.00	6'200.00	Dalles amovissantes						150.00	0.14	289.00	-40.46
12	Bac à sable <small>Boroune pointus</small>	A remplacer	50'000.00											
13	2 cabanes tipi <small>Pas unités</small>	A supprimer												
			55'300.00	6'200.00							3'350.00			11'75.11
		Sous total		61'500.00						31'220.00				4'525.11

TOTAL : 97'245.11

Préconsultation

M. Pascal Rubeli (UDC). Cette proposition est le pendant de l'ancienne proposition PR-442, qui concernait en fait la vétusté et la sécurité des jeux. En commission des travaux, la demande avait été faite au magistrat de présenter une nouvelle proposition. C'est chose faite et, pour nous, il n'y a absolument aucune raison de polémiquer à ce sujet ni d'en parler plus longtemps. Nous renverrons tout simplement et rapidement cette proposition PR-477 à la commission des travaux.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe démocrate-chrétien tient à remercier le magistrat Manuel Tornare, qui a compris le message de la commission des travaux, à laquelle il renverra bien entendu cette proposition. La première proposition PR-442 était certes plus généreuse, mais nous nous sommes aperçus – de là l'utilité d'une discussion en commission – qu'on pouvait, d'une part, aller sans doute plus loin dans la rationalisation et, d'autre part, édicter un certain nombre de principes qui permettront de guider toutes les opérations futures. Nous renvoyons donc avec plaisir cet objet à la commission des travaux, où nous le traiterons avec la diligence promise au magistrat.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Mon groupe Alliance de gauche (Solidariétés et Indépendants) approuve cette nouvelle proposition, car elle présente une réduction du crédit par rapport à la précédente proposition PR-442 et privilégie la rénovation des places de jeux plutôt que leur remplacement. Compte tenu du travail déjà réalisé en commission, notamment sur les problèmes liés à la sécurité, à savoir la mise aux normes européennes avec le projet de privilégier des matériaux de construction qui se détériorent moins vite, le besoin indispensable en vue du développement équilibré des enfants, et tout cela selon les principes de l'Agenda 21, nous vous proposons un vote sur le siège. Ainsi, ces travaux pourront être réalisés au plus vite, étant donné le besoin urgent de rénovation de ces places de jeux.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pour ce qui est du vote sur le siège, c'est à vous de décider, je ne veux pas influencer votre vote. Cela dit, je vous remercie des propos que j'ai entendus. C'est vrai, chacun a pu faire en commission un pas vers l'autre et nous avons trouvé une forme de consensus, puisque nous avons réduit le crédit initial, comme le représentant de l'Union démocratique du centre l'a dit. Nous avons aussi tenu compte de beaucoup de propositions, considérations et suggestions de membres de la commission. A mon point de vue, cette méthode de travail devrait faire jurisprudence.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Une proposition a été faite de voter sur le siège et nous nous y opposerons. A notre avis, un nouveau tour à la commission des travaux sera nécessaire, d'autant plus qu'un certain nombre de questions n'ont pas encore reçu de réponse. Je pense notamment à la philosophie qui induira toute la politique proposée de rénovation de ces jeux et à la suppression de jeux également. Je le répète, un petit tour à la commission des travaux sera nécessaire.

M. Guy Dossan (R). Il est évident que le groupe radical ne votera pas non plus près de 2 millions de francs sur le siège. Si nous le faisons, nous n'aurions plus besoin des commissions, nous pourrions les supprimer et nous voterions tout sur le siège...

C'est vrai, nous avons déjà beaucoup travaillé sur le problème des places de jeux, mais, je le rappelle tout de même, la commission des travaux avait demandé des présentations précises qu'elle n'a pas reçues. Nos discussions avaient été motivées en partie par cela. Nous demanderons donc l'audition des fonctionnaires pour avoir des éclaircissements sur la philosophie en la matière et sur ce qui se passera dans le futur, puisqu'il ne s'agit là que d'une dizaine de places de jeux sur la centaine que nous avons à Genève.

Nous aimerions des précisions supplémentaires et nous renverrons cette proposition à la commission des travaux, qui est parfaitement capable de travailler rapidement. Si nous avons suivi le travail normal avec l'autre proposition, cela n'aurait pas été plus vite... Il n'y a donc pas de raison de voter celle-ci sur le siège.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral souhaite également un renvoi à la commission des travaux, parce que nous n'avons pas du tout terminé l'étude de cette proposition. Il convient de le rappeler, nous avons refusé la proposition PR-442 au motif qu'elle était trop chère. En outre, nous ne nous sommes pas prononcés sur les modifications apportées par le magistrat, qui, lors des séances de commission, avait tenté de déposer des amendements. Nous avons tous ensemble décidé qu'il serait finalement beaucoup plus utile de nous soumettre une nouvelle proposition, avec une description détaillée de chacune des places de jeux et de tous les travaux avec leur coût.

Je pense que nous ne pouvons pas éviter un nouveau passage en commission, en raison du montant trop élevé et parce que les libéraux souhaitent également prêter attention au coût des jeux qui seront choisis. On nous a présenté, en effet, toute une série de catalogues et la Ville de Genève a des goûts de luxe dans ce domaine-là. Certes, nos enfants sont extrêmement importants, mais nous voulons

être certains qu'il n'est pas possible de faire aussi bien et moins cher. Pour cela, nous nous réjouissons d'étudier cette proposition PR-477 en commission des travaux.

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste ne votera pas sur le siège pour les raisons mêmes qui ont été données jusqu'à maintenant. Je ne comprends pas très bien nos collègues de la commission des travaux, qui ont bien suivi les choses. Nous attendions des réponses à un certain nombre de questions, mais nous ne les avons pas reçues et je ne vois pas pourquoi nous voterions tout à coup sur le siège.

Il y a une incohérence totale et c'est la raison pour laquelle nous renverrons la proposition à la commission des travaux. Le nouveau président ou la nouvelle présidente de la commission se fera certainement un honneur de la mettre en priorité à l'ordre du jour pour qu'elle soit discutée au plus vite et votée à la séance du Conseil municipal de la fin du mois de juin, voire au tout début du mois de septembre.

M. Eric Rossiaud (Ve). Cela fait maintenant trois ou quatre ans qu'une génération d'écoliers voient disparaître des jeux de leurs préaux, les uns après les autres. J'entends ce soir que la commission des travaux, qui a déjà traité ce sujet, a encore des questions et j'en suis fort aise. Je ne sais pas si c'est l'effet des services ou l'effet de nos commissaires, mais j'espère que ce sujet sera traité rapidement, au nom de toutes les familles qui fréquentent les préaux et voient de plus en plus de copeaux et de moins en moins de jeux.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 60 non contre 11 oui.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

7. Motion du 15 février 2006 de M^{me} Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, M^{me} Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Pour une comptabilité analytique à la FASE» (M-592)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en matière de subventions allouées la transparence comptable est indispensable;
- que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est chargée de gérer et redistribuer des sommes considérables aux différentes maisons de quartier et autres centres de loisirs;
- que la présentation actuelle des comptes de la FASE ne permet pas de déterminer pour chacun des bénéficiaires précités la totalité des montants qui leur sont annuellement reversés;
- que chaque centre de loisirs ou maison de quartier doit être à même de présenter son propre plan comptable annuel, ce qui à ce jour n'est pas possible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la FASE modifie en conséquence la présentation actuelle de ses comptes et qu'elle adopte, dans les plus brefs délais, une comptabilité analytique.

M^{me} Nicole Bobillier (S). La motion qui vous est présentée ce soir a vu le jour à la suite des déboires et des problèmes de déficit financier de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), évidemment bien antérieurs à nos discussions. Personne parmi nous n'a été indifférent à ces problèmes de déficit, et la FASE – c'est le moins que l'on puisse dire – n'a convaincu personne lors de ses auditions de l'automne 2005, à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse.

Plusieurs d'entre nous – à titre de conseillère ou de conseiller municipal, de membre de comité de centre de loisirs ou autre maison de quartier – aimeraient recevoir des explications sérieuses et probantes quant au fonctionnement budgétaire et financier de cette fondation. Notre Ville paie suffisamment – donc le contribuable! – pour être informée sérieusement et recevoir des garanties fiables pour l'avenir.

Cette fondation devrait être un support efficace quant aux problèmes juridiques, financiers et autres pour l'ensemble des centres de loisirs et maisons de

¹ «Mémoires 163^e année»: Annoncée, 5309.

quartier, mais elle est pour le moins opaque. Est-ce volontaire et délibéré? Est-ce de l'incompétence? Il faut le savoir, chaque centre de loisirs – ou maison de quartier – est tenu de tirer du plan comptable de la FASE son propre plan comptable, et à tout se gête... En effet, aucune information comptable n'est transmise, ou alors de manière parcellaire ou chaotique. Rien de clair non plus sur le site internet de la FASE et de là, bien entendu, naît la suspicion.

Notre chère, très chère fondation semble traiter sa comptabilité de façon aléatoire. Comme chaque centre de loisirs et chaque maison de quartier doit se comporter à l'exemple de la FASE, tout se complique. Le modèle de plan comptable de la fondation ne permet pas de gérer les coûts avec précision, et il est donc difficile de suivre un budget et tout ce qui s'ensuit. Par exemple, pourquoi les acquisitions de véhicules se retrouvent-elles dans les comptes d'exploitation? Comment se fait-il que la valeur d'une acquisition disparaisse au bout d'une année? Et il y a bien d'autres questions encore...

J'ajouterai pour terminer une remarque, une question, un souhait. La remarque: chaque année, la Délégation à la petite enfance envoie à chaque institution des informations précises sur les sommes qui lui sont allouées; nous nous demandons pourquoi il est si difficile pour la FASE de faire la même chose. La question: qui contrôle le plan comptable de la FASE et quand cela a-t-il été fait pour la dernière fois? Le souhait: les motionnaires vous remercient de renvoyer cette motion à la commission des finances.

M. Didier Bonny (DC). J'interviendrai brièvement, puisque M^{me} Bobillier a fort bien préparé la présentation de cette motion. En fait, nous nous demandons, au sein de ce Conseil municipal, pourquoi on n'est pas capable d'obtenir une ventilation précise de l'argent versé à chaque maison de quartier et centre de loisirs de la Ville de Genève. Apparemment, cela devrait être possible, d'après les informations en ma possession. Alors je pose la question de savoir pourquoi cela ne se fait pas. Nous sommes en droit, nous Ville de Genève, qui finançons largement la FASE, d'avoir un détail bien plus précis de l'argent versé à chaque centre. Nous savons que le magistrat Tornare essaie d'aller dans ce sens depuis fort longtemps et cette motion vise à soutenir sa démarche. Ainsi, un tour en commission sera le bienvenu pour procéder aux auditions nécessaires.

Pour notre part, nous sommes plutôt favorables au renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, étant donné que nous avons déjà eu l'occasion de traiter à plusieurs reprises de cette question et de procéder à l'audition de la FASE. Mais enfin, nous n'en ferons pas un fromage si cette motion est renvoyée à la commission des finances... Le principal est d'y voir plus clair très rapidement.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe le dit tout net: cette motion ne soulève pas notre enthousiasme. La comptabilité analytique fait généralement partie des dispositions qui s'inscrivent dans le cadre du *New Public Management*, une théorie qui, au nom d'une gestion par enveloppes, comporte de sérieux dangers pour le maintien et l'application des conventions collectives et l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes. C'est la raison pour laquelle nous avons là-dessus une position très réservée.

Toutefois, les désordres récents de la FASE et une certaine agitation retiennent notre non définitif et nous conduisent à vous proposer de renvoyer cette motion à la commission des finances, afin d'y voir un peu plus clair. Nous vous invitons donc à un débat de fond en commission, car la situation actuelle de la FASE nous préoccupe également beaucoup.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Non, nous n'ignorons pas que la FASE connaît ou, à tout le moins, a connu quelques problèmes de trésorerie. Toutefois, pour nous radicaux, il ne semble pas judicieux de faire un tour par une commission. Aussi nous préconisons le renvoi directement au Conseil administratif et charge à lui de faire respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle des subventions.

M. Alpha Dramé (Ve). Contrairement à ce que vient de dire le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), la transparence ne gêne aucunement les Verts. La comptabilité analytique est une manière d'apprécier la qualité des prestations, de mesurer leur coût et d'évaluer leur impact sur le public cible. Pour cette raison, le groupe des Verts recommande le renvoi de cette motion au Conseil administratif, pour que ce travail puisse être fait en vue d'une meilleure transparence.

M. Patrice Reynaud (L). Je prends très rapidement la parole pour épouser les propos de la préopinante radicale et du préopinant Vert. Le passage en commission est parfaitement inutile, quelle que soit la commission – fût-ce celle des finances – puisqu'elle se contentera de constater l'absence de comptabilité analytique en cours et que, ce faisant, il y a pour le moins des incertitudes, sinon une absence totale de transparence de la FASE.

En conséquence de quoi, je recommande à mon tour le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif. Ne perdons pas de temps! Je crois que nous

sommes, les uns et les autres, d'accord pour une meilleure – et totale! – transparence. Tentons donc de le faire le plus vite possible en renvoyant cet objet directement auprès du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il faut le dire, la FASE a une comptabilité analytique. Mais, et cela a été dit, je crois, par M. Zaugg à juste titre, la FASE a connu ces derniers mois, c'est le moins qu'on puisse dire, des turbulences. Le Conseil d'Etat a décidé dernièrement de remettre cette fondation intercommunale, dans laquelle l'Etat est représenté bien évidemment, sur les rails.

Un nouveau président a été nommé par le Conseil d'Etat, M. Alain-Dominique Mauris, conseiller administratif encore en poste, et qui a été maire de Bernex. Banquier, il a travaillé à l'UBS et il connaît bien la comptabilité analytique. Il me l'a dit encore dernièrement, il est vraiment décidé à remettre de l'ordre et à faire en sorte que tous les centres de loisirs et les maisons de quartier présentent une comptabilité analytique.

Cela va dans le bon sens et, en tout cas en Ville de Genève, on a essayé de le faire dans la plupart des maisons de quartier, même s'il y a parfois des résistances. Récemment, à la salle communale de Plainpalais, nous avons signé les conventions partenariales entre les maisons de quartier, centres de loisirs et les partenaires sociaux. L'Etat était présent et je représentais la Ville de Genève. Il n'y a désormais plus d'obstacle pour aller de l'avant et faire en sorte que cette comptabilité analytique devienne un impératif catégorique partout, non seulement en Ville de Genève, mais dans tout le canton.

Je compte véritablement sur l'enthousiasme et le dynamisme du nouveau président, qui est compétent, pour vous donner prochainement une réponse écrite que je vous transmettrai. Nous pourrions peut-être la rédiger ensemble, lui et moi, en ce qui concerne la Ville de Genève.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 40 non contre 27 oui.

Le président. Par conséquent, la motion est renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la FASE modifie en conséquence la présentation actuelle de ses comptes et qu'elle adopte, dans les plus brefs délais, une comptabilité analytique.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Je suis saisi d'une motion d'ordre de M. Jean-Charles Lathion: «Compte tenu de l'imminence de la retransmission de la Coupe du monde prévue dès le 9 juin sur la plaine de Plainpalais, le Conseil municipal demande au bureau le traitement immédiat du rapport P-171 A», inscrit à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (1 abstention).

Le président. Nous traiterons de cet objet à 20 h 30.

- 8. Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Greuccio: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire» (M-593)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le taux de chômage élevé dans notre canton;

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5309.

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption ou obligation militaire

- les difficultés de toutes sortes découlant de la situation rencontrée par toutes les personnes touchées par le manque actuel d’emplois;
- la mise en application, sur le plan national, d’une compensation pour perte de gain en cas de maternité, son augmentation en cas d’obligation militaire;
- l’adaptation de la loi sur l’assurance maternité après la mise en application du droit fédéral pour complément pour perte de gain en cas de maternité et d’adoption;
- le coût pratiquement nul dorénavant pour l’employeur de remplacer toute personne absente pour les raisons précitées;
- la surcharge des collègues lors des absences justifiées susmentionnées;
- le fait indubitable et impitoyable que les personnes actives dans le monde professionnel retrouvent beaucoup plus aisément un emploi;
- le rôle de modèle que doit jouer auprès de la population toute entité publique ou subventionnée par les deniers publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre – par exemple: instauration d’un lien privilégié avec l’Office cantonal de l’emploi, sensibilisation des chef-fe-s de service et des responsables du monde associatif subventionné par la Ville de Genève à l’utilité de la démarche, information à tous les services et au personnel de la Ville pour expliquer les finalités de la démarche – afin de remplacer de façon systématique les absences prévisibles de deux mois ou davantage en offrant soit des occupations temporaires, soit des stages à des personnes en recherche d’emploi ainsi qu’à des jeunes adultes au sortir de leur formation.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). La mise en vigueur, depuis un an maintenant, sur le plan national, d’une compensation pour perte de gain en cas de maternité, l’augmentation du taux de remboursement en cas d’obligation militaire, la compensation prise en charge par la LAMat cantonale en cas d’adoption, tout cela conjugué offre une très belle opportunité pour les collectivités publiques et les associations subventionnées de remplacer, sans coûts financiers, les personnes absentes dans les situations déjà évoquées, la maternité, l’adoption, les obligations militaires.

L’effort de réalisation ne se situe donc pas au niveau financier, puisque les assurances sociales prennent dorénavant en charge 80% des salaires des personnes absentes. Il se situe ailleurs, soit dans la prise de conscience de cette opportunité pécuniaire et dans l’énergie nécessaire due à tout changement d’habitudes. Il conviendrait de systématiser les remplacements, qui ne se font actuellement qu’au compte-gouttes. Bien sûr, ces remplacements ne sont sérieusement envisageables que pour des durées réalistes de deux mois et davantage.

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

Pour rappel, le congé maternité et adoption, selon notre droit cantonal, est de seize semaines. Ces remplacements auraient de très nombreux avantages. Pour les jeunes en particulier, qui pourront, grâce à des insertions professionnelles, faire leurs premiers exercices *in situ* dans le monde du travail. Pour des personnes au chômage, qui pourront trouver par ce biais des emplois temporaires certes, mais de réels emplois tout de même.

La situation du marché de l'emploi ne nous permet pas de faire les fines bouches. Pour les collègues de la personne absente, qui doivent actuellement prendre sur eux et sur elles le travail supplémentaire engendré par l'absence, pour le respect des personnes absentes, dont on reconnaît ainsi la nécessité du poste et du travail effectué d'habitude, et pour l'employeur lui-même, c'est une occasion très intéressante de voir, en place, fonctionner des personnes, d'éventuels futurs employés qui pourront postuler probablement pour d'autres emplois.

Le groupe socialiste souhaite adresser cette motion directement au Conseil administratif, qui a tous les outils pour mettre en œuvre la systématisation de ces remplacements.

Préconsultation

M. Olivier Norer (Ve). Nous les Verts, nous sommes fidèles à notre tradition de bonne gestion de la municipalité et des deniers publics. Nous sommes aussi soucieux de la bonne gestion du rôle de chacun. Ainsi, le rôle du Conseil administratif est de gérer son personnel et celui du Conseil municipal est de donner des impulsions.

Cette motion part d'un bon fond, mais elle a tendance à mélanger un peu l'un et l'autre, en l'occurrence à vouloir nous mettre, nous conseillères et conseillers municipaux, à la place de l'exécutif en cherchant à dicter exactement les conditions bien précises d'application des règles du personnel. C'est un peu gênant. Nous voyons d'ailleurs la taille de l'invite, qui, par sa longueur, nous donne l'impression d'être un projet d'arrêté...

Toutefois, comme la discussion peut être intéressante, indépendamment d'ailleurs des problèmes engendrés par la suite, nous vous invitons donc à renvoyer cette proposition directement au Conseil administratif, qui pourra les traiter.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très sensible au placement des chômeurs. Il est indubitable, comme l'affirment les motionnaires, qu'un chômeur a plus de facilité à trouver du travail lorsqu'il occupe un

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

poste que le contraire. La possibilité d'être actif, à l'Etat ou dans le cadre de la Ville de Genève, n'est pas sans importance et c'est une motivation supplémentaire pour les personnes concernées, qui peuvent postuler d'autres emplois de façon différente.

Nous sommes donc assez favorables à cette motion. Je dis «assez» parce que le remplacement systématique en cas d'absences prévisibles nous pose quelques problèmes. A notre avis, un examen de la situation est tout de même indispensable pour évaluer s'il est vraiment nécessaire de remplacer ces fonctionnaires. Il ne s'agit pas de tomber dans une systématique aveugle et il convient de remplacer les personnes absentes de leur poste en fonction des besoins. Nous sommes donc pour le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Patrice Reynaud (L). Entre le groupe socialiste – et pour cause, il est motionnaire! – qui demande l'étude de cette motion directement par le Conseil administratif, et le groupe des Verts, qui estime qu'il ne revient pas au Conseil municipal de s'occuper d'une telle chose – à les entendre, ce serait à la limite une ingérence dans les fonctions dudit Conseil administratif – il y a une marge que nous ne franchirons ni dans un sens ni dans l'autre, nous libéraux.

En revanche, le problème des chômeurs est tout à fait évident, et pas seulement dans le cas de la fonction publique, mais pour toute personne concernée. C'est un problème crucial, fondamental, et il est bon que nous puissions l'aborder.

Il est bon que nous puissions l'aborder, d'autant plus lorsqu'il peut avoir valeur d'exemple, tel serait le sens de l'invite de cette motion. A cet égard, je ne pense pas, contrairement à M. Norer, que cela n'est que du goût, tout au moins que de l'intérêt du Conseil administratif de s'occuper de cela, puisque l'aspect exemplarité, si l'on peut employer ce mot-là, relève tout autant du délibératif que de l'exécutif, j'allais même dire en l'occurrence davantage que de l'exécutif.

En revanche, si nous prenons la motion à la lettre – vous l'avez très bien dit, Monsieur Lathion – il y a à l'évidence des imperfections et ces imperfections ne peuvent pas être renvoyées telles quelles au Conseil administratif. Le remplacement ne peut pas être systématique et, au surplus, il est nécessaire d'étudier l'adéquation aux textes, et pas seulement aux textes publics, mais également aux textes privés.

C'est pourquoi je vous propose, comme M. Lathion vient de vous le demander lui-même, de renvoyer cette motion auprès de la commission des finances. Je suis tout à fait persuadé que son ou sa future présidente aura à cœur de la mettre à l'ordre du jour le plus rapidement possible pour que transmission soit faite ensuite auprès du Conseil administratif.

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe Alliance de gauche (Solidari-tés et Indépendants) est aussi un petit peu gêné par le terme «systématique». En effet, les remplacements nous semblent devoir apporter parfois plus d'inconvé-nients que d'avantages, et une surcharge de travail plutôt qu'un allègement pour les personnes en place. C'est surtout le cas pour les associations dans lesquelles l'ingérence de la Ville n'apparaît pas toujours comme étant nécessaire ou bien-venue.

Pour cette raison, notre groupe propose de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, plutôt qu'à la commission des finances, mais en amendant l'invite de la façon suivante:

Projet d'amendement

Suppression des termes: «de façon systématique».

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Je voudrais apporter une précision par rapport au questionnement des trois préopinants. Nous avons volontairement utilisé le terme «systématique» parce que nous connaissions l'existence d'une pratique, mais vraiment au compte-gouttes. Le terme était peut-être un peu maladroit et trop limitatif et nous avons pensé l'alléger en parlant de systématisation à partir d'un remplacement de deux mois. Nous sommes partis dans l'idée de la systéma-tisation parce qu'il nous semble évident que n'importe quel collaborateur ou col-laboratrice, dans n'importe quel cadre, mérite d'être remplacé pour des périodes de deux mois et plus.

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que le gou-vernement de la Ville de Genève ait attendu cette motion pour prendre les dispo-sitions qui s'imposent lors d'absences prolongées. Cette pratique existe depuis très longtemps déjà, mais il est vrai que ce terme «systématique» a retenu notre attention. Le gouvernement, avant d'engager des personnes supplémentaires, s'inquiète tout de même, à juste titre, de savoir jusqu'à quel point c'est nécessaire et, le cas échéant, il prend les décisions qui s'imposent.

Dans un premier temps, j'étais en faveur du renvoi au Conseil administratif, rejoignant ce qui a été dit au sujet des compétences respectives de chacun. Mais il est vrai que cette motion mérite probablement une discussion et le groupe de l'Union démocratique du centre ne s'opposera pas à son renvoi à la commission des finances.

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Ischi a raison. Il connaît l'administration municipale, puisqu'il a été directeur de département, et il sait très bien qu'on remplace lors des absences de longue durée, prévues comme telles. Certains secteurs ne sont pas encore municipalisés, comme la petite enfance, et nous remplaçons très rapidement, par nécessité. On ne peut pas laisser des enfants seuls et, s'il n'y a pas assez de personnel, il n'est pas admissible que les personnes ne soient pas remplacées.

Le Conseil administratif étudiera bien évidemment votre motion, Madame Sumi-Viret, pour voir s'il est possible de systématiser un peu, comme l'a dit Eric Ischi. Il est vrai que, dans certaines niches, on ne remplace pas toujours systématiquement, mais je peux vous dire en tout cas que nous le faisons dans les professions les plus exposées, notamment chez les pompiers.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Thiévent est accepté par 53 oui contre 16 non.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée sans opposition (3 abstentions).

Le président. Nous avons été saisis de deux demandes de renvoi, l'une à la commission des finances et l'autre au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des finances est refusé par 38 non contre 32 oui.

Le président. Cette motion amendée est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre – par exemple: instauration d'un lien privilégié avec l'Office cantonal de l'emploi, sensibilisation des chef-fe-s de service et des responsables du monde associatif subventionné par la Ville de Genève à l'utilité de la démarche, information à tous les services et au personnel de la Ville pour expliquer les finalités de la démarche – afin de remplacer les absences prévisibles de deux mois

ou davantage en offrant soit des occupations temporaires, soit des stages à des personnes en recherche d'emploi ainsi qu'à des jeunes adultes au sortir de leur formation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «L'information sur «J'y vis, j'y vote» et sa concrétisation n'est pas le cadet de nos soucis!» (M-594)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote favorable des électeurs et électrices du 24 avril 2005 suite à l'initiative constitutionnelle «J'y vis, j'y vote: la cadette» (IN 123) accordant le droit de vote et de signer des initiatives et référendums en matière communale aux résident-e-s étranger-ère-s ayant leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins;
 - la possibilité ainsi offerte à chacun et chacune d'exercer une citoyenneté active;
 - la richesse de la diversité culturelle de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de lui présenter, dans les trois mois, les actions déjà entreprises et qu'il entend entreprendre, à l'instar d'autres communes, pour informer les personnes et les communautés concernées de leurs droits en la matière;
 - de s'appuyer, pour ce faire, sur les réseaux associatifs et culturels existants;
 - de donner un accent tout particulier à l'information aux femmes pour promouvoir la question de l'égalité.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5309.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez toutes et tous, en avril 2005, le peuple genevois a accordé le droit de vote sur le plan municipal aux résidents et résidentes étrangers de notre canton. Evidemment, il s'agit là d'un formidable acte politique et il convient de mettre tout en œuvre pour que ce droit à la citoyenneté puisse véritablement s'exercer.

Il n'est pas inutile de rappeler la diversité culturelle de Genève. En effet, on recense à peu près 39% d'étrangers et étrangères sur le territoire du canton et 44% en Ville de Genève. Valoriser cette diversité culturelle, c'est bien sûr s'appuyer sur la formidable énergie que représente l'ensemble de ces communautés étrangères et nous nous sommes demandé comment notre municipalité pouvait contribuer à informer efficacement cette population des droits qui lui ont été accordés.

Le traitement de notre motion a tardé, puisque nous demandions au fond que cette information soit donnée par notre collectivité à l'ensemble de ces communautés au cours de ce printemps. Mais cette motion garde toute sa pertinence, car nous aimerions connaître les mesures mises en œuvre par le Conseil administratif à cet effet.

L'Association des communes genevoises (ACG) a édité, elle, une petite brochure, mais en langue française essentiellement, pour informer les communautés de leurs droits. Or, nous le constatons, nombre de communes – on peut citer Lancy, Carouge, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex – ont, en tant que collectivités et non pas en tant que partis politiques spécifiques, informé leurs communautés et organisé des séances, certaines avec le Service des votations et élections, afin de donner la meilleure information possible en la matière à l'ensemble de ces communautés. Il nous semble également important de nous appuyer sur les réseaux culturels et associatifs existants, puisqu'il s'agit en fait d'une voie de transmission très importante.

Enfin, nous aimerions connaître les actions déjà entreprises par le Conseil administratif, y compris du point de vue de l'égalité, car nous espérons que les femmes de ces communautés étrangères seront, elles aussi, pleinement intégrées à l'exercice des droits civiques. Dans certaines communautés, elles sont des publics cibles et elles peuvent être fragilisées ou exclues de certains droits.

En résumé, nous aimerions connaître la position du Conseil administratif, les actions qu'il a entreprises et celles, bien sûr, qu'il envisage, à l'instar d'autres communes du canton.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe de l'Alliance de gauche (Soli-

daritéS et Indépendants) a été quelque peu surpris par la liste des signataires de cette motion. Nous nous félicitons de savoir que le Parti socialiste a un projet en matière de droit de vote des étrangers...

Il nous avait semblé pourtant que toute l'Alternative avait fortement milité lors de la campagne «J'y vis, j'y vote». Nous tenions à le souligner, SolidaritéS et les Indépendants se sont très activement mobilisés et l'issue de ce vote dont il est question dans les considérants de la motion ne nous a que partiellement satisfaits, puisqu'il manquait, à notre sens, le droit d'éligibilité pour les étrangers qui vivent dans les communes genevoises.

Néanmoins, nous ne pouvons évidemment pas nous opposer à cette motion qui, finalement, ne demande pas grand-chose, sinon que nous soyons tenus au courant régulièrement. De nombreux réseaux associatifs existent, il est vrai, et le Conseil administratif pourrait en profiter pour promouvoir l'importance du droit de vote dans la commune. Il est donc évident que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra la motion M-594 de nos camarades socialistes et nous vous proposons de la renvoyer directement au Conseil administratif.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts partagent partiellement l'avis de la préopinante à propos de l'aspect extrêmement restrictif de la liste des signataires de cette motion, dont ils partagent totalement les objectifs. Ils s'étonnent d'ailleurs que le Conseil administratif n'ait encore pris aucune mesure, d'autant plus que le droit de vote des étrangers en matière communale figure maintenant à l'article 42 de la Constitution cantonale. Depuis plus d'une année, nous attendons des propositions. C'est le premier point.

Le deuxième point me paraît important. De quoi s'agit-il? De la nécessité d'informer et de mobiliser. A ce propos, j'aimerais que nous nous inspirions un peu du canton de Vaud, où on s'est rendu compte que près de 27% de la population étrangère s'était engagée et avait voté lors des dernières élections communales. Pourquoi? En raison d'une très forte mobilisation des autorités et des partis politiques. A mon avis, cet élément est extrêmement important à relever.

Le troisième point est un constat. Il y a beaucoup d'associations d'étrangers et d'étrangères à Genève et il s'agit non seulement de les intégrer, mais de les associer totalement à la démarche. Raison pour laquelle le groupe des Verts propose plusieurs mesures et il souhaite que le Conseil administratif les fasse siennes.

Tout d'abord, une soirée d'accueil solennelle, au cours de laquelle tous les fondements de la démocratie seraient expliqués. Certaines choses essentielles sont extrêmement difficiles à comprendre pour les étrangers, notamment le fonctionnement du système et la manière de voter. Actuellement, il y a simplement

une introduction à la démocratie suisse, qu'ils connaissent d'ailleurs en partie, mais surtout les modalités d'application de cette démocratie.

Ensuite, nous pourrions imaginer une brochure spéciale d'explication du système. Une publication est déjà sortie de presse, éditée, je crois, par l'ACG, mais ce n'est pas suffisant, il faut aller vraiment plus loin. Un autre élément pourrait être un soutien financier, voire logistique à ces associations, parce qu'elles sont d'excellents relais en vue de ce travail de mobilisation.

Je rappellerai aussi que nous pouvons mettre sur pied une ou plusieurs soirées d'information, au cours desquelles les autorités seraient invitées, mais également le Service des votations et élections, le Bureau de l'intégration et – pourquoi pas? – les partis politiques. A mon avis, ce serait une occasion pour chaque parti de présenter son activité et ses objectifs et, surtout, l'importance de la participation à un parti. Nous pourrions faire cette proposition et nous serions heureux de la voir reprise par le Conseil administratif.

Je rappelle – c'est le dernier point de mon intervention – que nous aurons des votations référendaires au niveau de la Ville de Genève le 22 octobre 2006 contre trois projets de plans localisés de quartier. Par conséquent, il s'agit de se presser un peu pour répondre à cette motion M-594.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je rebondis volontiers sur les propos de M^{me} Marguerite Contat Hickel, parce que tel était le sens de mon intervention, à savoir proposer un amendement pour compléter ainsi la deuxième invite de la motion.

Projet d'amendement

«– de s'appuyer, pour ce faire, sur les réseaux associatifs et culturels existants, *en particulier les partis politiques;*»

A mon avis, il est indispensable de mentionner les partis. En effet, on peut bien dire que tout est politique, mais avec des limites tout de même... Pour ma part, je crois volontiers que mobiliser les équipes de football des communautés présentes à Genève est un moyen simple et efficace pour toucher des étrangers bien établis à Genève. Mais ce n'est vraiment pas le lieu et, si l'on veut parler de politique, alors il faut désigner les responsables de ce débat. Or les responsables du débat politique, il faut bien le reconnaître, c'est l'ensemble des partis.

Quand on nous propose à l'instant l'organisation, par la Ville, d'une espèce de rentrée solennelle avec un discours nécessairement interminable – c'est la nature des discours de la Ville... – on devine déjà un aspect de grand-messe, avec orgues

et flonflons. Mais cela aura un caractère d'abord fondamentalement rédhitoire, subsidiairement insupportable pour tous ceux qui ne partageront pas les propos que tiendra le Conseil administratif par hasard en place à ce moment-là.

Là n'est pas la méthode. Si nous voulons faire de la politique, faisons-la alors dans les enceintes, les lieux et les associations affectés à cet usage! Si nous voulons une prise en compte du vote des étrangers équitable – je ne dis pas neutre, cela ne servirait à rien, parce que ce ne sera jamais neutre – il faut permettre à chacun des partis politiques, peut-être avec un système d'égalité de moyens, de disposer des instruments nécessaires pour partir à la conquête de ces nouveaux électeurs, qui ont évidemment besoin d'être informés. De ce point de vue là, il n'y a pas de doute.

Mais nous devons savoir avant tout qui est responsable de cette information et, à mon sens, personne n'est mieux qualifié que les partis politiques pour s'en charger. Voilà pourquoi je vous propose l'amendement précité, que je dépose sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Simon Brandt (R). Très rapidement pour vous donner la position radicale. Tout d'abord, les partis de l'Alternative n'étaient pas les seuls à soutenir la campagne «J'y vis, j'y vote», il y avait également les partis du centre, à savoir le Parti radical et mes voisins démocrates-chrétiens. Si nous sommes tout à fait d'accord sur le fond de cette motion M-594, la troisième invite nous pose néanmoins quelques problèmes.

J'aimerais rappeler que les deux initiatives «J'y vis, j'y vote» voulaient donner l'une le droit de vote au niveau communal et l'autre le droit de vote et d'éligibilité si elle avait été acceptée, sans distinction de race, ni de religion, ni de sexe, bien évidemment. Comment dire qu'on doit donner un accent tout particulier aux femmes et à la question de l'égalité alors que c'est l'ensemble d'une communauté, sans distinction aucune, qui doit être informée en matière de droits politiques? Nous proposons donc la suppression de la troisième invite, par un amendement que je dépose tout de suite sur votre bureau, Monsieur le président:

Projet d'amendement

Suppression de la troisième invite.

M. Lionel Ricou (DC). M. Brandt l'a rappelé, le Parti démocrate-chrétien était également pleinement engagé dans la campagne «J'y vis, j'y vote» et il est heureux de voir que l'une des deux initiatives a effectivement abouti.

Nous accepterons l'ensemble de la motion M-594 et nous soutiendrons l'amendement proposé par le Parti libéral. Nous sommes favorables à cette motion tout d'abord parce qu'elle demande au Conseil administratif de présenter ses différents projets. Ce souci de transparence permettra au Conseil municipal de connaître les démarches entreprises par l'exécutif, lui-même composé d'élus politiques. Cette transparence est donc la bienvenue.

Ensuite, il est effectivement important, à notre point de vue, que la municipalité, les partis, les différents acteurs politiques et associatifs informent ce nouvel électorat, chacun de leur côté ou de manière concertée, et le sensibilisent au fonctionnement de notre système – c'est l'ancien membre de la commission des naturalisations qui vous parle. J'ai été frappé, au cours d'une centaine d'entretiens avec les candidats à la naturalisation, de constater qu'ils étaient peu au fait de leurs droits et assez peu soucieux de la vie politique en Ville de Genève. Manifestement, de très gros efforts sont à fournir dans ce sens-là.

Enfin, autre constat, les électeurs et électrices étrangers connaissent peu de choses sur ce droit de vote et la façon de l'exercer. Ils ne savent pas s'ils sont automatiquement inscrits sur les listes électorales ou s'ils doivent le faire, ils ne connaissent pas la possibilité de voter par correspondance et se demandent s'ils doivent se rendre au bureau de vote. Le Service des votations et élections avait publié une information précise et très bien présentée, qui répond aux questions de ce nouvel électorat.

Nous pensons également que les partis politiques ont un rôle à jouer. L'idée d'organiser un forum et des manifestations où les partis politiques pourraient présenter leur programme, leur sensibilité et leurs élus est très positive et nous soutiendrons également l'amendement du Parti libéral.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous soutiendrons le renvoi de cette motion au Conseil administratif. En effet, pour nous, l'information de nos nouveaux concitoyens – puisqu'il en est ainsi et que nous avons pris acte de cette décision du peuple – est fondamentale et primordiale en vue du bon exercice non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs. Les devoirs sont un pendant des droits et, en cette matière, voter est un devoir. Il reviendra certainement aux partis politiques et aux associations d'expliquer correctement les choses. Mais nous aimerions – raison pour laquelle j'ai déjà déposé un amendement sur le bureau du président – compléter ainsi la première invite:

Projet d'amendement

«... pour informer les personnes et les communautés concernées de leurs droits *ainsi que de leurs devoirs;*»

Cela me paraît évident et normal, car nous n'avons jamais que des droits, ni jamais que des devoirs, nous avons les uns et les autres.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je suis également étonnée de voir cette motion des socialistes. On pourrait penser qu'ils ont cru un instant que la population avait imaginé qu'ils n'étaient pas dans le coup pour la campagne «J'y vis, j'y vote»... Enfin, pour notre part, nous n'avons pas attendu qu'on nous dise que les partis et les associations devaient informer les étrangers de leurs droits et de leurs devoirs avec ce nouveau droit qu'ils acquièrent. Nous organisons une fête dans un mois, les 7 et 8 juillet, intitulée «Peuples sans frontières», et nous vous invitons à y participer!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous le savez, le Conseil administratif a soutenu financièrement «J'y vis, j'y vote» – deux départements en tout cas, celui de Patrice Mugny et le mien. Pierre Maudet et Antonio Hodgers, les fers de lance de cette campagne, le savent aussi. Je n'ai pas honte de le dire et j'assume, mon collègue aussi. Les cinq magistrats ont appuyé politiquement cette campagne, Pierre Maudet pourra le confirmer. Malheureusement, une seule des deux initiatives a été approuvée par le peuple, mais nous pouvons tout de même nous en réjouir.

Je le constate avec étonnement, certains d'entre vous ne sont pas au courant de ce qui a déjà été fait en Ville de Genève. Nous avons anticipé, avant la campagne «J'y vis, j'y vote». En effet, je vous rappelle que, depuis 1999, date de notre réforme du Conseil administratif et de mon département, les promotions civiques sont devenues promotions citoyennes. Dès le mois de novembre 1999, nous avons intégré tous les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, Suisses et étrangers. Chaque année, entre 1000 et 1200 jeunes entendent pendant une soirée des leçons non pas comminatoires, mais qui leur parlent de leurs droits et de leurs devoirs. Depuis cette date, à peu près 6000 jeunes de la Ville de Genève ou d'autres communes du canton ont participé à ces promotions citoyennes, lesquelles ont marqué un renouveau de l'exercice. Ce n'est déjà pas mal.

Mais les partis politiques – Jean-Marc Froidevaux a tout à fait raison – ou d'autres services de l'Etat ou des communes doivent veiller à ne pas inonder les étrangers d'informations, comme on a tendance à le faire maintenant. Marguerite Duras le disait très bien: quand on dit trop, on ne dit plus rien, et ces braves électrices et électeurs finiront par ne plus s'y retrouver...

Le comité de l'ACG, où, comme je vous l'ai dit hier, je représente la Ville, a élaboré un dépliant pour informer les ressortissants étrangers en Suisse depuis

huit ans de leurs droits et de leurs devoirs. Ce document, enrichi de dessins fort plaisants et amusants de Barrigue, a été distribué dans presque toutes les communes du canton, à l'exception de quelques-unes encore en retard. En Ville de Genève, tous les étrangers – il y en a 38 000 – qui pourront voter pour la première fois au mois d'octobre 2006 – c'est la votation référendaire sur le Mervelet, j'en parlerai tout à l'heure – ont reçu ce document.

En amont, ils avaient déjà reçu la brochure *Libertés, mode d'emploi*. Vous avez peut-être vu ce mémento civique – avec une belle photo de Patrice Mugny en train de procéder à un mariage à la mairie des Eaux-Vives... – élaboré par le Canton et diffusé à tous les étrangers résidant dans le canton de Genève qui auront le droit de vote. Voilà encore une chose qui a été faite.

Je vous le rappelle aussi, depuis 2005, une communauté étrangère est associée à la Fête nationale suisse. Guy Dossan ne me dira pas le contraire, puisqu'il est à l'origine de cette initiative. L'an passé, sous l'impulsion de Guy Dossan, du maire de l'époque et de la consule du Portugal, maintenant en poste au Timor-Oriental, ce fut donc la communauté portugaise. Cette année, Guy, je crois que ce sera au tour de l'Italie de participer à la fête du 1^{er} Août... En général, 10 000 personnes assistent à cette cérémonie aux Bastions, retransmise par Radio Lac et TV Léman bleu. D'autres communes organisent également une telle manifestation.

Nous avons pensé à la soirée d'accueil. Dans mon département – puisque nous nous occupons du social – un de mes collaborateurs réfléchit avec certains de ses collègues à une telle soirée. Mais attention – Jean-Marc Froidevaux a raison – ne tombons pas dans la politique et l'information politiciennes! Nous devons nous contenter de rappeler brièvement, de manière non rébarbative, les droits et les devoirs de chacun et chacune. M. Ricou nous dit que nombre d'étrangères et d'étrangers sont peu au fait de leurs droits et de leurs devoirs. Mais, à mon avis, il y a égalité de traitement entre les Suisses et les étrangers, puisque, malheureusement, beaucoup de nos compatriotes, Genevois ou Confédérés, connaissent mal ou très peu leurs droits et leurs devoirs en matière de citoyenneté...

Je dirai pour terminer que, lors de la séance de ce matin du Conseil administratif, nous avons parlé de la première votation – et non élection – à laquelle les étrangers participeront en Ville de Genève, le 22 octobre, sur le Mervelet. Nous avons mandaté quelques fonctionnaires de la mairie pour préparer un petit dépliant qui expliquera d'une manière non partisane, bien évidemment, les enjeux de cette votation et la nécessité d'aller voter. Nous avons régulièrement des contacts avec le Bureau de l'intégration et nous participons aux fêtes qu'il organise pour intégrer les communautés étrangères.

En conclusion, oui, nous faisons beaucoup de choses! Oui, nous pourrions faire encore plus, avec la restriction que j'ai essayé de vous rappeler avec la citation de Marguerite Duras. Mais, c'est vrai, il appartient aux partis politiques

de sensibiliser à leur tour les futurs électeurs et électrices étrangers résidant en Suisse depuis plus de huit ans. Certains partis l'ont fait et ont organisé des soirées choucroute, lasagnes, spaghettis, tartiflette pour les frontaliers ou feta pour la communauté grecque... Enfin, je n'en sais rien, vous choisirez! En tout cas, je peux vous dire que le Conseil administratif a déjà pris les devants en matière d'information, et non pas de propagande.

Mis aux voix, l'amendement de M. Brandt est refusé par 51 non contre 5 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Rubeli est accepté par 36 oui contre 10 non (19 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté par 34 oui contre 24 non (7 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter, dans les trois mois, les actions déjà entreprises et qu'il entend entreprendre, à l'instar d'autres communes, pour informer les personnes et les communautés concernées de leurs droits ainsi que de leurs devoirs;
- de s'appuyer, pour ce faire, sur les réseaux associatifs et culturels existants, en particulier les partis politiques;
- de donner un accent tout particulier à l'information aux femmes pour promouvoir la question de l'égalité.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	158
2. Communications du bureau du Conseil municipal	160
3. Questions orales	161
4. Résolution du 6 juin 2006 de M. Olivier Norer, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Gérard Deshusses, M ^{me} Gisèle Thiévent et M. Alain Dupraz: «Signons l'appel fédéral contre les particules fines!» (R-93)	162
5. Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473)	163
6. Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places), réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-477)	183
7. Motion du 15 février 2006 de M ^{me} Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, M ^{me} Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Pour une comptabilité analytique à la FASe» (M-592)	209
8. Motion du 15 février 2006 de M ^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquier Grecuccio: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire» (M-593)	213
9. Motion du 15 février 2006 de M ^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste,	

Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «L'information sur «J'y vis, j'y vote» et sa concrétisation n'est pas le cadet de nos soucis!» (M-594)	219
10. Propositions des conseillers municipaux	227
11. Interpellations	228
12. Questions écrites	228

La mémorialiste:
Marguerite Conus